



**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 21 septembre 2022** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaires de séance : **Éric JACQUET et Erwan LE SAUX**

**Membres présents à la séance :** Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Éric JACQUET – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) – Anne-Charlotte DANNEEL (à Anne-Marie MANDRONI) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Christophe GALLAY (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Agnès BÉRAL)

**Membre absent pour partie sans donner pouvoir :** Valérie GRILLON

\*\*\*\*\*

**M. Serge BÉRARD :** Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à tout le monde. Cette rentrée est déjà bien avancée, j'espère qu'elle s'est bien passée pour vous. Je note que pendant cet été nous avons notre Maire honoraire, Michel THIERS qui a eu 90 ans et, comme la presse en a fait écho, suite à une manifestation en Allemagne qui montrait l'attachement que notre ville jumelle a vis-à-vis de notre commune et de son Maire, je tenais aussi à le rappeler ; c'est important aussi de faire un lien avec l'Histoire, de manière régulière.

Pour commencer cette séance, je vous propose deux secrétaires : Éric JACQUET et Erwan LE SAUX, s'ils en sont d'accord.

Ont donné pouvoirs :

- Marie DECHESNE donne pouvoir à Sébastien FRANÇOIS
- Anne-Charlotte DANNEEL donne pouvoir à Anne-Marie MANDRONI
- Béatrice VERDIER donne pouvoir à Michèle EYMARD
- Christophe GALLAY donne pouvoir à Nicolas KELEN
- Jessica DIONISIO donne pouvoir à Agnès BÉRAL

Quelques petites informations en amont de ce Conseil : il va y avoir une délibération tout à l'heure qui sera portée par Jean-Philippe SANTONI. J'en profite pour vous faire part du fait que nous avons une petite modification dans l'organisation de l'exécutif, en l'occurrence Jean-Philippe SANTONI, jusqu'à présent délégué à la mémoire et au patrimoine et qui s'occupait également du Conseil municipal junior sera délégué à la sécurité et à la prévention. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la délibération qu'il présentera.

Marie DECHESNE qui est donc déléguée à l'emploi et à la jeunesse prendra en charge, à la suite de Jean-Philippe SANTONI, le Conseil municipal junior. Enfin, j'en profite pour dire que Christophe GALLAY qui s'est installé en cours de mandat aura en charge, dans le cadre, non pas d'une délégation mais simplement d'une mission, les relations internationales. Nous essayons de développer ce domaine et nous arrivons d'ailleurs, j'en profite pour le rappeler, nous y reviendrons à plusieurs reprises ; dans l'année 2023, où nous aurons deux fêtes de jumelage à Hirschberg et à Ponsacco : la vie reprend. Cela va être un peu chargé car il y a eu des décalages liés à la période Covid ; en tout cas nous avons senti le besoin de conforter cette dimension internationale.

Vous avez pris connaissance de l'ensemble des documents qui ont été mis à votre disposition, j'imagine, dont, en particulier, le procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2022. Avez-vous des questions ou des remarques par rapport à ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'approbation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Quelques informations en préambule également : lors du dernier Conseil, nous avons eu des échanges par rapport à l'élaboration, à la mise en place d'une MJC, dans lequel le Conseil municipal était représenté par deux représentants. Un débat avait eu lieu concernant la possibilité d'aller au-delà donc nous avons discuté avec la MJC et, a priori, la MJC manifestera la volonté de créer un poste supplémentaire pour le Conseil municipal mais nous aurons l'occasion d'y revenir et de proposer un poste de représentant du Conseil municipal au sein de la MJC pour que la représentation soit la plus représentative possible de notre Conseil municipal.

Egalement, une question avait été posée qui concernait les problèmes d'assurances autour des panneaux photovoltaïques installés notamment sur l'école Jean Moulin. Les services ont vérifié et effectivement, le prestataire qui va installer ces matériels est bien entendu assuré s'il y avait un problème lié à cette installation, des détériorations ou des difficultés lors de l'installation, de la même façon que tous nos équipements photovoltaïques sont également assurés en cas de difficulté lors du montage ou démontage de ceux-ci.

Je ne sais pas s'il y a des remarques ou des questions qui sont prévues ?

Nous en reparlerons à la fin et il y aura donc plusieurs questions, très bien.

C'est noté et c'est bien de l'enregistrer, cela fait partie de la procédure.

Je vais donc faire lecture de l'ordre du jour.

• FINANCES .....	4
1. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE .....	4
2. MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET <i>PRORATA TEMPORIS</i> .....	5
3. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS.....	6
4. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ANNULÉ.....	8
5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.....	8
6. GARANTIE D’EMPRUNT.....	9
7. GARANTIE D’EMPRUNT.....	10
8. GARANTIE D’EMPRUNT.....	10
9. DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1.....	10
10.RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB).....	12
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	12
11.SERVICES MUNICIPAUX .....	12
12.SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES .....	12
13.SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES .....	13
14.SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES .....	14
15.COMMISSION D’APPEL D’OFFRES DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE.....	14
16.IMPLANTATION D’UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) MUTUALISÉ.....	16
• AFFAIRES SOCIALES .....	19
17.PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE....	19
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	20
18.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	20
19.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	21
20.FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! ».....	21
• ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE .....	22
21.ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL (ASB) .....	22
22.TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES.....	27
23.REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT .....	29
• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	30
24.SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGÉTIQUE DE LA VILLE DE BRIGNAIS .....	30
• INFORMATIONS.....	37
1. Décisions du Maire.....	37
2. Etat des contentieux .....	38
3. Informations.....	39

Nous aurons 3 délibérations qui concernent les finances, en gros, la mise en place de la M57 avec des implications qui sont des modifications de fonctionnement ou possibilités de modifications liées au passage à l’instruction comptable M57 sur le règlement budgétaire, la gestion des amortissements et la fongibilité des crédits. Nous aurons ensuite une délibération sur le budget principal qui, comme nous le faisons chaque année, traite des pertes sur créances irrécouvrables.

Ensuite, 3 délibérations portent sur des garanties d'emprunts d'opérations de logements sociaux, de différents opérateurs. Nous aurons ensuite une délibération budgétaire modificative qui sera présentée par Béatrice DHENNIN pour la Régie Culturelle Autonome.

En administration générale, nous aurons des délibérations qui portent sur un dispositif de service civique qui concerne sa rémunération et puis des modifications du tableau des emplois permanents ; 3 délibérations portées par Pierre FRESSYNET.

Ensuite, un vote pour prolonger notre vote que nous avons eu lors d'un précédent Conseil municipal qui concerne la CAO dans le cadre de groupements de commande puis une délibération qui porte sur l'implantation d'un centre de supervision urbain porté par Jean-Philippe SANTONI, ce qui expliquait ma prise de parole de tout à l'heure au sujet de notre petite réorganisation.

Concernant les affaires sociales, un renouvellement de convention pour la mise à disposition de locaux et ensuite nous aurons des reversements de subventions vis-à-vis du CCAS et du Centre social de la part de la CAF et, également, dans le cadre d'une action « Moi aussi ! », le reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la MJC.

Nous aurons ensuite une délibération qui sera portée par Claude MARCOLET qui concerne une convention avec l'association sportive Brignais football ; une délibération qui porte sur la tarification des salles municipales qui est là aussi le fruit d'échanges que nous avons eu lors d'un précédent Conseil municipal.

Nous présenterons une délibération qui concerne le remboursement de frais de déplacement à Hirschberg. Comme vous le savez, je l'ai évoqué tout à l'heure, une délégation va se rendre à Hirschberg pour préparer la fête du jumelage en juin 2023.

Ensuite, Jean-Philippe GILLET nous présentera le schéma directeur immobilier et énergétique de la Ville de Brignais. Nous lançons une étude sur ces thèmes-là. Nous aurons ensuite la présentation des décisions du Maire, l'état des contentieux et quelques informations et peut-être quelques questions, j'ai cru le comprendre, et notamment une présentation par Sébastien FRANÇOIS des éléments qui permettent de comprendre ce qu'il s'est passé dans nos classes et à la rentrée scolaire pour décrire un peu le contexte de cette rentrée.

Avez-vous des questions par rapport à cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas nous allons commencer par Agnès BÉRAL qui va nous parler de la mise en place de cette M57.

- **FINANCES**

1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE**

Passage à l'instruction comptable M57

**Rapporteur : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL :** Bonsoir à tous. Comme l'a dit M. le Maire, effectivement, à la suite du passage que nous avons voté lors du dernier Conseil municipal dans la nomenclature M57, il faut passer un certain nombre de délibérations (il y en aura 3 ce soir ; les 3 seules d'ailleurs).

Il faut donc adopter un règlement budgétaire et financier et il faudra aussi délibérer sur la fongibilité des crédits et sur la gestion des amortissements. Ma collègue vous fera le plaisir de vous présenter les deux dernières délibérations.

Je vous présente l'adoption du règlement budgétaire et financier de la commune. Il s'agit presque de mettre « noir sur blanc » ce que nous faisons depuis des années, à savoir comment nous faisons nos budgets, le calendrier budgétaire, quelles sont les méthodes à respecter... car cela est connu de toute la municipalité de tous les services, donc ce sont des règles générales que nous appliquons depuis des années et que nous mettons dans le règlement budgétaire et financier. J'espère que vous l'avez tous lu et que cela vous a intéressé. Il y a des choses très simples à comprendre.

Nous définissons donc les procédures budgétaires, nous rappelons les normes que nous utilisons, les logiciels et nous y avons intégré les autorisations de programme/crédits de , ce que nous n'avions pas fait jusque-là (nous avons commencé à le faire il y a 2 ans) et nous avons intégré les garanties d'emprunt et nous avons également intégré la gestion de la dette. Ce règlement récapitule tout ce que nous faisons sur la commune dans le domaine financier et budgétaire.

Si vous l'avez lu et que vous avez des questions, n'hésitez pas à me poser des questions.

**M. Lionel BRUNEL** : Bonsoir à tous. Effectivement ces 3 délibérations comme vient de le dire Mme BÉRAL sont en fait une organisation du budget et une présentation et non pas le fond des choix budgétaires de la Ville, c'est pour cela que nous voterons ces 3 délibérations.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien. Nous allons commencer par la première. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **2. MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET PRORATA TEMPORIS**

[Passage à l'instruction comptable M57](#)

**Rapporteur** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : La deuxième délibération concerne le mode de gestion des amortissements. Jusqu'à cette année, nos immobilisations sont amorties au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante suivant le tableau que vous avez sur votre délibération mais par année pleine tandis que maintenant nous aurons une autre immobilisation qui sera amortie *prorata temporis* c'est-à-dire pour un bien qui sera acheté par exemple le 1<sup>er</sup> mars, la première année sera amortie sur 10 douzièmes de l'année. Cela va être tout de même beaucoup plus logique et entre autres pour ceux qui travaillent en entreprise, plus conforme aux normes qui sont appliquées un peu partout, sachant qu'il y a deux petites précisions à apporter à ceci. Toutes les immobilisations qui ont déjà commencé avec un plan d'amortissement suivant l'ancien régime continueront à suivre ce plan d'amortissement jusqu'à ce que, soit elles soient totalement amorties, soit elles sortent de nos immobilisations.

La M57 nous offre la possibilité, pour les petites immobilisations (celles inférieures à 700 €) d'amortir la totalité de l'immobilisation dans l'année qui suit l'acquisition. Voici donc les grands principes que nous pourrions appliquer maintenant. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous voyons qu'au fil de l'eau, l'Etat, avec ses différentes instructions met en place des pratiques qui sont celles de l'entreprise et le monde de l'entreprise est régi par des règles internes nationales, donc nous nous rapprochons de plus en plus de normes classiques de gestion comptable. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### 3. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Passage à l'instruction comptable M57

**Rapporteur** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : La délibération suivante concerne la fongibilité des crédits. Cette délibération permettra que le Conseil municipal donne au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits d'un chapitre à un autre chapitre. C'est très intéressant parce que cela nous évitera, entre autres par exemple, d'avoir une ligne « dépenses imprévues » qui nous permettrait de s'ajuster au mieux. Là nous pourrions, sans naturellement excéder l'enveloppe globale et en respectant un certain nombre de règles, procéder à des réorientations d'un certain nombre de sommes, sachant que, M. le Maire devra, dans ce cas-là, au premier Conseil municipal qui suit cette décision, nous donner la liste des mouvements qui auront été faits.

On nous demande de bien vouloir déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sauf pour les dépenses de personnel et ceci dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections budgétaires. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Un peu de souplesse en fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : Bonsoir. Je voulais juste savoir si nous avons une idée de ce que cela représentait : 7,5% de chacune des sections ? En dehors du personnel.

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons avoir des sections avec une centaine d'euros puis d'autres avec des dizaines de milliers.

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, je ne fais que meubler le temps qu'Alice retrouve le chiffre ; les deux chiffres puisque c'est par section, non consolidées. Elle va vous le dire, incessamment sous peu.*

**Mme Christiane CONSTANT** : Est-ce qu'il y a un plafond, en gros ? Il y a peut-être des sections à 100 € mais cela peut monter jusqu'à combien ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Non, par exemple un chapitre des charges à caractère général, c'est environ 2,5 millions d'euros donc c'est 7,5% de cette section qui peut être autorisé à bouger. C'est un exemple mais je n'ai pas fait le calcul.

**M. Serge BÉRARD** : Mais en fait l'argent ne disparaît pas. Cela permet une souplesse et évite des délibérations, et l'information est connue.

**Mme Agnès BÉRAL** : Le budget ne bougera pas au total.

**M. Serge BÉRARD** : Le budget total ne bouge pas, bien entendu.

**M. Lionel CATRAIN** : C'est ce que vous venez de dire qui m'amène à une question que je me posais en lisant la délibération. En fait vous nous informez mais nous ne délibérons pas des mouvements de crédits.

**M. Serge BÉRARD** : C'est ça, cela donne une souplesse mais il y a bien une information a posteriori.

**M. Lionel CATRAIN** : Mais c'est une information ? Ce n'est pas une délibération qui est prise par le Conseil municipal ?

**M. Serge BÉRARD** : Non, c'est justement l'idée ; une autorisation, une souplesse pour permettre de faciliter les choses.

**Mme Agnès BÉRAL** : Avant, nous le faisons au travers des délibérations modificatives. Nous annulions des crédits dans un chapitre pour en remettre dans un autre mais là c'est plus de souplesse pour éviter d'avoir à attendre que les crédits soient sur le chapitre pour pouvoir dépenser mais si nous les avons sur un chapitre et que nous ne les avons pas sur l'autre... C'est une souplesse ; ce ne sont pas des dépenses supplémentaires.

**Mme Christiane CONSTANT** : Mais nous pouvons faire beaucoup de choses avec la souplesse. En fait cette souplesse permet au Maire de prendre des décisions sans que l'on puisse... nous sommes justes informés.

**M. Serge BÉRARD** : Dans tous les cas de figure, il y a des crédits qui ont été votés et en fonction de l'évolution, tout n'est pas créditable précisément, donc cela donne une souplesse pour ajuster, garder le crédit global et finalement l'orienter de façon plus souple.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui, Christiane, il y avait cela aussi avant dans le sens où il y avait une ligne de dépenses imprévues donc nous pouvions mobiliser la ligne de dépenses imprévues pour pouvoir faire les dépenses imprévues, c'est exactement ça, sauf que là ce sera pris sur un autre chapitre qui n'a pas besoin de crédit. Il y a des précisions.

**M. Serge BÉRARD** : M. BLAIN, vous voulez compléter ?

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, cette fois-ci pour passer la parole à Alice NAVARRO ; cela va corroborer ce que vient de dire Agnès BÉRAL. C'est plus, je dirais, « technique » qu'autre chose.*

**Mme Alice NAVARRO** : *Bonsoir. Simplement, effectivement, le chapitre des dépenses imprévues dans la nomenclature M14 avait déjà un plafond de 7,5% des dépenses réelles de chaque section donc si vous voulez, dans la M57, ce chapitre n'existant pas, il y a cette fongibilité des crédits qui remplace le système des dépenses imprévues. Quand nous mettons une enveloppe en « dépenses imprévues », pour la mobiliser, nous faisons signer une décision municipale au Maire qui était présentée a posteriori en Conseil municipal et que nous présentions au comptable pour pouvoir réaliser les dépenses en question.*

*Là, nous aurons ce même système où la fongibilité des crédits sera validée par le Maire dans le cadre d'une décision municipale que nous transmettrons au comptable pour exécution et nous vous la présenterons a posteriori en Conseil. Sur la section de fonctionnement cela représente, si nous prenons notre budget primitif, notre budget supplémentaire de cette année ; nous avons 14 600 000 € environ de dépenses réelles de fonctionnement, ce qui représente 1 100 000 euros de fongibilité possible. C'est le montant maximum que nous aurions pu inscrire en dépenses imprévues sur le chapitre 022.*

**M. Serge BÉRARD** : Dans la pratique nous ne le faisons pas parce qu'il n'y a pas de tels montants en écart. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

#### 4. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

**ANNULÉ**

Exonération pour les refuges animaliers

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

#### 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Pertes sur créances irrécouvrables – Exercice 2022

**Rapporteur** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : Nous allons voir les pertes sur créances irrécouvrables. Comme chaque année, la Trésorerie nous envoie un « listing » des créances qui n'ont pas pu être récupérées après avoir mis en œuvre tous les moyens possibles.

Cette année, le montant de ces créances irrécouvrables est de 1 372,10 €. Nous avons sur la délibération, en premier les admissions en non-valeur pour un montant de 649,01 €. Ce sont essentiellement des enlèvements de véhicules. Je vous rappelle que les admissions en non-valeur pourront être éventuellement récupérées, si jamais notre débiteur revenait à avoir des fonds ultérieurement. Au dos de la page, vous avez les créances éteintes pour un montant de 723,09 € qui sont uniquement du périscolaire et de la restauration scolaire. Là, par contre, cela veut dire que nous ne pourrions plus jamais récupérer ces sommes.

Ce montant de 1 372,10 € est relativement faible par rapport aux années précédentes. Pour vous donner une idée, nous avons anticipé un montant d'environ 3 000 € au budget.

On nous demande de prendre en charge le montant de ces admissions en non-valeur pour 1 372,10 €. Avez-vous des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : En ce qui concerne la périscolaire et la restauration scolaire, ce sont donc des familles qui ne sont plus sur Brignais ? Si elles sont sur Brignais, quelles sont les conditions de réinscription, si elles ont des dettes ?

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Chaque année au mois de juin nous faisons un état des lieux des potentielles dettes que nous pourrions avoir des parents et nous expliquons que, pour des réinscriptions sur l'année suivante, il faut que les dettes soient épongées ou que des échéanciers soient mis en marche pour que nous voyions la bonne volonté des gens de régler leurs dettes.



Cette année nous avons plus de 100 familles au mois de juin qui avaient des dettes.

Début septembre nous étions tombés à moins de 30 familles, donc ce rappel au mois de juin fonctionne. Par contre, nous en avons toujours qui ne sont pas solvables et nous savons que nous ne pourrions pas récupérer l'argent. Nous menaçons de ne pas inscrire les enfants typiquement à la restauration scolaire. Cela reste une menace et nous arrivons toujours à trouver des solutions pour ne pas mettre des enfants évidemment à la rue ; globalement nos rappels au mois de juin fonctionnent plutôt bien mais nous en avons toujours qui disparaissent, soit qui quittent la Ville comme vous l'avez dit (et là nous ne savons pas ce qu'il advient) et nous savons que nous n'y arriverons pas mais nous ne mettons pas en difficulté des enfants.

**M. Serge BÉRARD** : Si nous ramenons à l'ensemble des budgets correspondants nous voyons que c'est très marginal mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas, bien entendu...

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Là les créances sont vraiment des créances qui avaient plusieurs années. Nous ne sommes pas sur les créances en cours. Sur les quelques familles qui ont encore des dettes, nous sommes en train, depuis la rentrée, de voir comment nous pouvons mettre en place et la plupart des familles font des gestes, abondent et les dettes s'épongent.

**Mme Sylvie GUINET** : Il y en a 3 sur 2022.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Oui, mais par rapport au nombre c'est assez peu.

**M. Serge BÉRARD** : D'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant 3 délibérations portant sur les garanties d'emprunt auprès de bailleurs sociaux.

#### **6. GARANTIE D'EMPRUNT – OPÉRATION CDC HABITAT « SAKURA »**

Acquisition en VEFA de 15 logements – 24 rue des Ronzières

Annule et remplace – Délibération n°2021-90 du 15 septembre 2021

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : La première concerne l'opération CDC HABITAT « SAKURA ». C'est un « annule et remplace » car nous avons passé la délibération le 15 septembre 2021 or il y a eu un problème car la CCVG n'a pas fait sa délibération dans les temps donc le prêt n'a pas été accordé car il n'y avait pas les garanties à ce moment-là. CDC HABITAT a donc dû redemander un prêt, a renégocié un prêt et ils nous reproposent maintenant de repasser cette garantie d'emprunt pour ces 15 logements rue des Ronzières.

J'ai vu que dans le prochain Conseil communautaire cette délibération sera votée, enfin sera proposée. Simplement le montant de l'emprunt est inférieur à celui qui était proposé la fois dernière.

On vous demande d'accorder cette garantie d'emprunt à cette opération.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Deuxième garantie.

## 7. GARANTIE D'EMPRUNT – OPÉRATION OPAC « ILOT 11 – LES PÉROUSES »

Construction de 22 logements – 11 rue Paul Bovier Lapierre

Rapporteur : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est donc une garantie d'emprunt pour l'opération OPAC « ILOT 11 – LES PÉROUSES » qui sera la fin de l'ORU des Pérouses finalement avec la construction de 22 logements. On nous demande de garantir à hauteur de 25% le prêt de 2 366 000 euros. Nous rappelons que c'est 25% aussi de la CCVG et 50% du Département pour ces logements situés 11 rue Paul Bovier Lapierre ce qui correspond pour nous à un montant à garantir de 591 669 €. Il y a 6 lignes et vous avez tout le détail des lignes, si vous êtes connaisseurs dans les offres de prêt et que vous avez pu les détailler évidemment. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Pour conclure sur ce sujet...

## 8. GARANTIE D'EMPRUNT – OPÉRATION VILOGIA « LES CHARMES »

Acquisition en VEFA de 7 logements – 196 rue Général de Gaulle

Rapporteur : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Enfin, pour l'opération VILOGIA « LES CHARMES », c'est donc l'acquisition de 7 logements au 196 rue Général de Gaulle. C'est également une garantie d'emprunt à hauteur de 25% du montant total qui est de 1 472 000 euros, ce qui représente pour nous 368 000 €. Pour cette société VILOGIA « LES CHARMES », on vous demande également de pouvoir garantir cet emprunt à hauteur de 25%.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 9. DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) – Exercice 2022

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : Donc pour la RCAVB, pour l'exercice 2022. Avant de commencer, il faut se rappeler, en ce qui concerne les mises à disposition de personnel, que, jusqu'à présent, chaque année nous regardions les mises à disposition de personnel qui existaient entre les différentes structures de la collectivité, nous regardions les dépenses et les recettes et nous ne comptabilisions que le solde soit en dépenses soit en recettes.

Dans son rapport, la CRC nous a demandé de comptabiliser la totalité des dépenses et la totalité des recettes de façon à bien pouvoir appréhender les grosses masses.

Vous allez voir qu'en fonctionnement nous avons une DBM pour 94 300 €. Si nous regardons le détail, vous pouvez voir sur la section de fonctionnement une grosse ligne qui s'appelle « charges de personnel et frais assimilés » où nous avons 82 000 €, consacrés à 57 000 € aux mises à disposition de personnel de la Ville en faveur de la RCAVB et les 25 000 € restants sont un ajustement de la masse salariale puisque nous avons eu une augmentation de 3,5% du point d'indice.

Nous pouvons voir un petit peu plus bas, les dépenses imprévues que nous avons dotées pour équilibrer recettes et dépenses de 9 900 € et nous avons également fait un virement à la section d'investissement de 2 500 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons 66 000 € de mise à disposition de personnel de la RCAVB.

Ceci vient s'ajouter aux 19 000 € que nous avons déjà précédemment et qui étaient compris dans le compte en début d'année, ce qui nous fait des mises à disposition pour l'exercice total de 85 000 €.

Sur la ligne en dessous, vous avez 28 000 € c'est-à-dire 10 000 € de subventions qui nous ont été octroyées par le Département.

D'habitude, le Département nous donne une subvention de fonctionnement de 10 000 € et cette année ils nous ont donné une subvention de 20 000 € d'où ces 10 000 € complémentaires et nous avons 18 000 € de subvention de fonctionnement complémentaire de la Ville à destination de la RCAVB puisque la Ville a estimé que ce n'était pas théoriquement bien normal de laisser à la charge de la RCAVB tous les coûts salariaux en plus (entre autres les 3,5% d'augmentation qui n'étaient pas prévus), ce qui aurait conduit à diminuer l'offre culturelle de la RCAVB.

Si nous prenons la feuille sur laquelle vous avez les investissements, c'est beaucoup plus léger puisque vous n'avez que 2 500 € qui correspondent à un ajustement des amortissements estimés. Ceci s'équilibre par un virement de la section de fonctionnement.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Bonsoir. C'était juste pour avoir une précision. Vous disiez que les 25 000 € concernaient l'augmentation de 3,5% du point.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Entre autres, pas uniquement.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Entre autres, oui, sinon je me disais que le budget, enfin je ne m'y retrouvais pas avec le budget de personnel de la RCAVB.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Non, il y a également les services de la RCAVB qui ont beaucoup travaillé pour l'ouverture de l'espace Guy de Chauliac.

D'ailleurs c'est une chose qui a été mise ensuite, qui a été facturée dans les mises à disposition de la Ville puisque l'espace Guy de Chauliac fait partie du secteur du budget de la Ville.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 6 votes contre. Je n'ai pas fait le décompte, nous sommes bien 33, au niveau des pouvoirs ?

**M. Philippe BLAIN** : Sauf les deux premières délibérations. Ensuite vous êtes 33.

**M. Serge BÉRARD** : C'est donc 27 votes pour et 6 votes contre. Merci. La conséquence est donc qu'il faut modifier...

## 10. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Complément de la subvention d'équilibre 2022

**Rapporteur :** Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN :** Oui, la conséquence de ceci, c'est que nous demandons de réajuster la subvention de 310 000 € que nous avons budgété pour le fonctionnement de la RCAVB en augmentant de 18 000 € supplémentaires, ce qui portera la subvention à 328 000 €.

**M. Serge BÉRARD :** Donc il y a un lien direct entre les deux délibérations. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 6 votes contre et 27 votes pour. Merci Béatrice. M. FRESSYNET pour les RH.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 11. SERVICES MUNICIPAUX

DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE - Mise à jour des éléments de rémunération

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Bonsoir à tous. Cela concerne les conditions matérielles des services civiques. Les jeunes qui ont de 16 à 25 ans et qui sont en service civique perçoivent une indemnité qui vient de deux sources. L'Etat verse un montant de 490 € mensuel et la structure d'accueil, en l'occurrence nous, la Ville de Brignais, verse un montant de 110 €.

A la suite de l'augmentation du point d'indice, la partie versée par l'Etat a été revalorisée, comme nous le savons, de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet. Parallèlement, nous devons mettre au plafond notre prestation de subsistance qui passe de 110 € à 111,35 €. Le montant sera régularisé au 1<sup>er</sup> juillet, c'est une grosse dépense pour la Ville...

Pour faire un tour d'horizon rapide des conditions matérielles du service civique, la délibération précise que les jeunes bénéficient d'une protection sociale. Ils peuvent faire des heures complémentaires payées au SMIC au maximum ; ils ont le droit aux tickets restaurant et ils bénéficient de la prime de transport de 50% du montant de l'abonnement à un transport public.

Pour revenir à cette délibération précisément, il vous est demandé d'entériner cette augmentation du montant mensuel de la prestation de subsistance pour la porter de 110 € à 111,35 € par mois. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD :** S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

### 12. SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Transformation d'un emploi permanent du cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C) dans le cadre d'emplois de techniciens (catégorie B)

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Là nous parlons du tableau des effectifs avec la transformation d'un emploi permanent dans la filière technique avec un passage de la catégorie C en B.

Cette délibération (et la suivante d'ailleurs) concerne deux agents qui ont bénéficié d'une promotion interne et qui montent d'un cran dans leur cadre d'emplois. Ce nouveau cadre d'emplois doit être constaté au tableau des effectifs et validé par nous, par le Conseil municipal.

Pour rappel rapide, la procédure de promotion interne consiste à présenter des candidats souhaitant valoriser leurs acquis et leurs expériences professionnelles. Toutes les collectivités territoriales peuvent présenter des candidats. Pour le Rhône, les listes sont adressées au Centre de gestion 69 et c'est le CDG qui valide ou pas les demandes de promotion en vérifiant un certain nombre de critères et en appliquant des quotas.

Pour 2022, Brignais a présenté 6 candidats et 2 ont été sélectionnés. La présente délibération concerne le premier sélectionné qui était dans un cadre d'emplois d'agents de maîtrise en catégorie C. Il passe sur le cadre d'emplois de techniciens (qui est le cran juste au-dessus) en catégorie B tout en restant dans la filière technique et sur son poste de responsable de service.

Il vous est demandé d'entériner la transformation de ce cadre d'emplois et la modification qui en résulte au tableau des effectifs avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre. Cela a été vu en Commission n°1 le 13 septembre 2022.

**M. Lionel BRUNEL** : Sur la forme, comme nous l'avons toujours dit, nous nous abstenons sur l'ensemble des délibérations en RH. Cela dit, nous voyons quand même que Brignais a du personnel de qualité qui sait se présenter, présenter les concours et les réussir, ce que nous apprécions évidemment et nous les félicitons pour cela.

**M. Serge BÉRARD** : Je crois que tout le Conseil municipal se joint à vos propos. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions et donc à l'unanimité avec 6 abstentions.

### 13. SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Transformation d'un emploi permanent du cadre d'emplois des agents techniques (catégorie C) dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C)

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : La suite concerne la deuxième personne qui a eu sa promotion interne parmi les 6 présentées. C'est un responsable de service et il s'agit de le faire passer du cadre d'emplois des agents techniques à celui des agents de maîtrise. En revanche, là cela reste dans la catégorie C puisque ces deux cadres d'emplois sont dans la catégorie C.

Pour information, la filière technique comporte 5 niveaux de cadre d'emplois. Il y en a 3 en catégorie C, 1 en B et 1 en A. Il vous est demandé d'autoriser la transformation de cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> octobre et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. A l'unanimité, donc.

#### 14. SERVICES MUNICIPAUX - SERVICES TECHNIQUES

##### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Transformation d'un emploi à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** Là il s'agit d'un petit complément de temps de travail et il faut donc le constater au tableau des effectifs aussi. Il s'agit de modifier le cadre d'emplois d'une personne de la restauration scolaire pour la faire passer de 80% à 100%. Nous restons sur l'emploi d'adjoint technique. Un départ a eu lieu dans cette équipe et une augmentation du temps de travail par consentement mutuel pourrait-on dire, était utile pour le bon fonctionnement du service, d'autant que les effectifs des enfants qui déjeunent cette année au restaurant scolaire le justifient amplement.

Il vous est demandé d'autoriser la transformation de cet emploi d'adjoint technique qui passe de temps partiel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre et de modifier en conséquence le tableau des effectifs comme nous l'avons vu en Commission n°1 le 13 septembre 2022.

**M. Serge BÉRARD :** C'est l'occasion de dire un mot à propos de l'organisation du service. Le responsable du service a eu un accident (il va mieux mais il a dû être absent) donc cela a imposé pas mal de réorganisation interne et au moment de la rentrée, bien entendu, le service fait face mais ce n'est pas simple pour lui donc les ajustements sont absolument nécessaires pour assurer le service auprès des enfants, des Arcades...

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Adopté à l'unanimité, merci.

Jean-Philippe GILLET, c'est une délibération qui fait suite au changement auquel nous avons dû procéder suite à des changements dans notre Conseil municipal pour la représentation au sein de la Commission d'appel d'offres dans le cadre des groupements de commande.

#### 15. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE

##### Élection des représentants et modalités de fonctionnement

**Rapporteur :** Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET :** Bonjour à tous. Je vais vous présenter cette délibération qui concerne la Commission d'appel d'offres dans le cadre des groupements de commande. Comme l'a dit M. le Maire, elle fait suite à deux délibérations présentées au Conseil municipal en juin et juillet et qui concernait le renouvellement de la Commission d'appel d'offres mais cette fois-ci, au niveau communal.

Là nous sommes au niveau de la CCVG, donc la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres ont entendu renforcer les pratiques de mutualisation en collectivité en matière d'achats via la création de groupements de commande notamment. Lors de groupements de commande, une convention constitutive est soumise en amont au Conseil municipal.

Il est rappelé que cette Commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'appel d'offres (ce qui est le cas de Brignais), et un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Il convient donc de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la Commune : un titulaire et un suppléant destinés à siéger au sein des CAO issues des groupements de commande pour lesquels la CAO n'est pas celle du coordinateur.

Ce représentant doit être élu parmi les membres titulaires à voix délibérative de la CAO de la Commune. Je rappelle que sont membres titulaires de la CAO de la Commune : M. Serge BÉRARD, M. Guy BOISSERIN, M. Roger REMILLY, Mme Valérie GRILLON, Mme Béatrice DHENNIN et M. Lionel BRUNEL.

Il est proposé à l'assemblée délibérative d'élire parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la CAO un titulaire et un suppléant appelés à siéger au sein des CAO nécessaires aux groupements de commande nés ou à naître au moment de son élection.

Nous proposons, par rapport à la délibération concernant le même sujet qui avait été portée en 2020, de proposer les mêmes personnes c'est-à-dire comme titulaire, M. Guy BOISSERIN et comme suppléant, M. Lionel BRUNEL.

Ensuite, le deuxième point concerne le vote, soit à bulletins secrets (sauf décision contraire à l'unanimité de l'assemblée pour un vote à main levée) et d'approuver les modalités de fonctionnement de ces Commissions d'appel d'offres qui sont rappelées.

Ce dossier a été vu le 13 septembre 2022 en Commission n°1.

**M. Serge BÉRARD** : Tout ça pour dire que les modifications qui ont été faites dans le cadre de la CAO n'ont pas de raison d'impacter, de notre point de vue, ce qui existait quant aux représentants de la Commune au sein de la CAO, dans le cadre de groupements de commande, donc nous proposons, sauf si vous souhaitez autrement, que nous gardions les mêmes, ce qui nous permettrait, à savoir que M. Guy BOISSERIN et M. Lionel BRUNEL sont suppléants, ce qui nous éviterait de refaire un vote, pour autant qu'il y ait des candidats parmi les membres titulaires de la CAO de la Commune pour se présenter à ce poste.

Si ce n'est pas le cas, est-ce que vous avez une question par rapport à cette demande ? Nous continuons comme ça, sauf s'il y avait bien entendu, des objections et que vous souhaitez que l'on remette en cause ce tandem de choc, comme le dit Mme CONSTANT. Pouvons-nous faire un vote à main levée ? Il n'y a pas d'objection par rapport à cette proposition ?

Par rapport à la proposition d'avoir M. Guy BOISSERIN comme titulaire et M. Lionel BRUNEL comme suppléant, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. SANTONI qui est désormais délégué à la sécurité et à la prévention va nous exposer la possibilité d'une implantation d'un centre de supervision urbain et en tout cas le processus dans lequel nous sommes entrés ; ce n'est pas une mince affaire.

## 16. IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) MUTUALISÉ

### CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Communes de Pierre-Bénite, Brignais, Charly, Grigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison

**Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI**

**M. Jean-Philippe SANTONI :** Bonsoir à tous. Cette délibération fait suite à la présentation que j'avais eu l'occasion de vous faire lors de la Commission générale. Vous avez vu que l'intitulé a changé. Au départ je vous avais présenté un syndicat intercommunal à vocation unique et là nous nous dirigeons vers une convention d'entente intercommunale. Si vous avez besoin de renseignements je vous donnerai cela à l'issue de la présentation de cette délibération.

Les Villes de Pierre-Bénite, Brignais, Charly, Grigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison réfléchissent à la mise en œuvre d'un centre de supervision urbain mutualisé. Ces différentes communes disposent aujourd'hui d'un système de vidéo-protection ou, pour certaines, souhaitent en développer un dans les années à venir.

Il est acté que pour une commune de petite taille ou de taille moyenne il n'est pas toujours aisé de disposer des moyens financiers et organisationnels pour créer un centre de supervision urbain, un CSU, qui est armé d'opérateurs qui peuvent superviser les images jusqu'à 24 heures sur 24.

Pour cette raison, beaucoup de communes comme la nôtre installent un dispositif passif qui vise à enregistrer des images afin que les services de police, de gendarmerie puissent les exploiter a posteriori donc après une infraction, un accident. Or, il est acté que la vidéoprotection présente un réel intérêt supplémentaire si les images peuvent être exploitées par la police municipale en temps réel.

Pour cette raison, il apparaît opportun de créer un CSU, de façon à ce que les vidéo-opérateurs qui s'y trouveront puissent prévenir en temps réel les policiers municipaux de infractions commises sur leurs communes respectives.

Cette mutualisation permettra d'envisager des économies d'échelle, notamment en termes d'équipement de matériels et de gestion de personnel.

Afin de créer et de mutualiser ce CSU, la création d'une entente intercommunale entre les communes concernées paraît être la solution juridique la plus opportune. Au départ je vous avais dit que c'était un SIVU mais après recherches plus approfondies et les réponses de la Préfecture, il convient aujourd'hui de mettre plutôt en place une convention d'entente intercommunale.

Comme c'est prévu effectivement dans les articles L.5221-1 et 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces ententes peuvent porter sur tous objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans les attributions des communes, dont les pouvoirs de police générale font partie.

En ce sens, comme je vous le disais, le dispositif de l'entente intercommunale est applicable pour le développement d'un CSU mutualisé.

Le fonctionnement de cette entente sera défini par une convention qui devra ensuite être approuvée par l'ensemble des Conseils municipaux.



En outre, ceux-ci resteront compétents pour valider les décisions prises dans le cadre de l'entente par délibération concordante.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'associer la Ville aux communes précitées sous forme d'une entente intercommunale pour la création et gestion d'un centre de supervision urbain intercommunal.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de la création d'une entente intercommunale pour la création et la gestion d'un CSU intercommunal réunissant les communes de Brignais, Charly, Grigny, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaison et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à demander au Préfet la création de cette entente intercommunale, lancer des travaux de rédaction de la convention d'entente et de convenir de celle-ci avec l'ensemble des communes concernées.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 septembre 2022 et a été informée par courriel le 16 septembre 2022 de la modification du rapport initial avec le changement d'intitulé (passage du SIVU à convention d'entente intercommunale). Je suis à votre disposition si vous avez des questions à poser sur ce sujet.

**M. Lionel BRUNEL** : Nous sommes effectivement plutôt « pour » pour l'installation de ce type de service qui permet une intervention plus immédiate plutôt que de constater a posteriori ce qui s'est déroulé. Avons-nous une idée ou est-ce que c'est lors de la rédaction de la convention ; par exemple nous sommes un certain nombre de communes, que les décisions derrière se prendront à la majorité, à l'unanimité, au prorata de l'argent que chacun mettra ? Est-ce que cela fait partie des choses qui sont dans le cadre de la discussion de la création de la convention ou est-ce quelque chose qui est globalement déterminé de façon règlementaire par la création de ce type d'organisme ?

**M. Serge BÉRARD** : Je crois qu'il faut voir où l'on en est aujourd'hui sur ce dossier-là. C'est un dossier dont nous discutons avec nos collègues depuis un an et demi environ, qui, jusqu'à présent était sur le tapis et avec la volonté au départ de la Ville de Grigny d'initier ce projet. La Ville de Grigny était en CSU avec la Ville d'Oullins et pour des raisons je crois de continuité territoriale, le partenariat n'a pas pu perdurer. Or, la Ville de Grigny était très attachée à ce service donc s'est retournée vers ses voisins, Pierre-Bénite au départ, Saint-Genis-Laval et puis du coup, dans cette logique de bassin de vie nous nous sommes agrégés à ce projet avec Charly et Vernaison qui sont moins équipées.

L'idée a mûri ; le premier projet, alors effectivement il faut lui donner une forme, et surtout il fallait passer d'un mode oral (pour l'instant il y a eu pas mal de réunions), nous avons travaillé sur ce que pourrait être le dimensionnement, ce que pourrait être le lieu d'installation puisqu'il va falloir un lieu, donc il y a eu bien entendu beaucoup d'idées qui ont foisonné et à un certain moment, la volonté étant là, il a fallu passer à l'acte car tout ce processus-là est soumis à l'approbation du Préfet.

Lorsque les questions sont arrivées plus concrètement auprès du Préfet, l'idée initiale qui avait été envisagée avec le SIVU s'est avérée une idée compliquée à mettre en œuvre, peut-être même impossible au stade du droit en ce qui concerne la Métropole car ce que nous travaillons là est un peu atypique.

C'est finalement une situation où une commune hors Métropole va s'allier avec des communes de la Métropole dans le souci de protéger finalement un bassin de vie.

Il est apparu que, du fait du cadre juridique récent de la Métropole, le SIVU, du fait des compétences que détient la Métropole, n'était pas nécessairement la bonne façon d'organiser ce service mais pour des raisons purement juridiques. Une option alternative a été proposée par le Préfet auprès de ceux qui portent le projet, en particulier Saint-Genis-Laval, qui l'a proposée à l'ensemble de l'équipe. Nous nous sommes dits qu'il fallait qu'on passe du mode oral au mode écrit pour qu'enfin nous puissions avoir des retours qui permettent de choisir le bon dispositif. Nous sommes donc à cette étape-là.

Bien entendu, si nous devons retourner vers un SIVU ; un SIVU ne fonctionne pas comme une entente, toutes ces règles que vous décrivez bien entendu, devront être écrites dans le cadre du SIVU, mais là nous connaissons mieux le fonctionnement d'un SIVU, c'est un syndicat dans lequel il va y avoir des membres qui auront leurs droits, leurs représentants, ...

Sur l'entente intercommunale, c'est beaucoup plus souple puis nous avons une « compta » commune portée par une des communes justement, et quel sera le règlement intérieur ? Il est à définir et très honnêtement je n'irais pas beaucoup plus loin sur le plan du montage juridique puisque les choses se sont décidées assez récemment, puisque nous avons fait ce changement récemment mais il a été convenu que si nous voulions arrêter de perdre du temps sur ce dossier, il fallait quand même avancer et que cette formule-là était celle qui était la plus appropriée à ce stade du dossier et que nous devons la retenir, de telle manière que la Préfecture puisse maintenant se positionner et que nous puissions décliner à la fois le projet en termes de dimensionnement, en termes de site d'implantation, en termes de nombre de caméras qui seront connectées, en termes de financement,...

Vous voyez que c'est assez complexe et le fait de faire cela à plusieurs communes ne simplifie pas les choses. Je crois que nous avons un bon exemple de ce qu'il convient de faire, quand nous sommes dans un bassin de vie et que nous sommes capables de travailler ensemble, mais aussi nous avons un bon exemple des lourdeurs de notre administration qui ne facilitent pas les choses alors que cela paraît très simple de faire quelque chose ensemble, de le financer ; toutes les communes sont motivées et elles ont les moyens de financer ce projet. Elles y trouveront, comme nous, un bénéfice que nous avons développé en Commission générale. Je crois que votre remarque, M. BRUNEL, montre que vous l'avez aussi bien compris, donc nous pouvons difficilement en dire plus.

C'est une démarche volontariste qui n'engage pas la Commune, sur zéro budget, qui permet simplement d'ouvrir le dossier de façon concrète auprès de la Préfecture. Voilà l'état des lieux.

**M. Lionel BRUNEL** : Si je synthétise, les exécutifs des communes vont discuter, proposer une convention que nous aurons au Conseil municipal avec l'ensemble du contenu, de ses répartitions et des règles du jeu de fonctionnement et de financer chacun.

**M. Serge BÉRARD** : Mais je pense que lorsque nous allons rentrer dans le vif du sujet, il faudra certainement faire un groupe de travail pour vous associer au fonctionnement. Nous n'en sommes pas encore là mais cela me paraît souhaitable.

**M. Lionel BRUNEL** : C'est juste un élément pour bien comprendre le principe puisqu'on sortait effectivement de l'idée d'un syndicat qui nous est habituellement un peu plus familier.

**M. Serge BÉRARD** : Absolument. C'est une structure atypique finalement qui n'a pas d'entité juridique, qui est portée comptablement en réalité avec des règles du jeu qui font que chacun va porter une somme et qu'à la sortie c'est comme un SIVU mais il n'y a pas d'entité juridique qui porte cela. Cela suppose de faire de la comptabilité analytique à l'intérieur de la collectivité qui va gérer cela ou de différentes collectivités car cela peut être porté partiellement par deux ou trois collectivités. Nous n'avons pas encore arrêté le dispositif. Honnêtement je ne pense pas que cela simplifie la vie mais quand on aime, on ne compte pas, on avance.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci M. SANTONI qui sera en général notre représentant dans ces assemblées et j'y participe aussi souvent. Le chemin est encore un peu long.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 17. PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE**

Renouvellement de la convention pour la mise à disposition des locaux de l'association Action Formation Insertion (AFI) – Plateforme linguistique du Sud-ouest lyonnais

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : Bonsoir à tous. Je vous présente le renouvellement de la convention pour la mise à disposition des locaux de l'association Action Formation Insertion (AFI) qui est une plateforme linguistique du Sud-ouest-lyonnais.

Depuis 2013, cette association est partenaire avec la Ville et les locaux que nous mettons à disposition se trouvent à la Plateforme.

Sur l'année 2021, vous avez pu lire que 14 personnes avaient été accueillies et depuis le début 2022, 8 personnes pour l'instant. Elle assure d'autres permanences dans d'autres communes (Givors, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaison) et cette plateforme propose des permanences destinées à toutes les personnes qui ont des difficultés linguistiques. Elle propose également des entretiens individuels sur rendez-vous avec une conseillère pour faire le point sur les besoins de formation linguistique, de remise à niveau au regard des difficultés constatées et des projets des personnes qu'elles ont en face d'elles et, également, elle donne des explications et des propositions de formation ainsi que de l'orientation pour les personnes qui en ont besoin et qui ont besoin de progresser dans la langue française.

La précédente convention s'est terminée le 31 août 2022.

Il vous est donc proposé de maintenir cette mise à disposition à la plateforme linguistique du Sud-ouest-lyonnais dans les locaux de la Plateforme à Brignais ; de la salle de réunion et d'un bureau selon les disponibilités. La plateforme reçoit le premier jeudi matin de chaque mois de 9h30 à 12h00.

On vous demande également d'approuver les termes de la convention qui est jointe et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent.

La Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 15 septembre 2022.

**M. Serge BÉRARD** : Une convention donc d'occupation de locaux comme nous en avons quelques-unes. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**M. Guy BOISSERIN** : Avons-nous un bilan de cette action ?

**Mme Michèle EYMARD** : Pour l'instant, je n'ai pas eu accès au bilan mais nous rencontrons Virginie BONAL qui est la référente, début octobre justement pour le bilan dans le cadre d'un COPIL. Nous pourrions vous le présenter la prochaine fois.

**M. Serge BÉRARD** : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. L'action fait aussi l'objet de reversement à différentes associations.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 18. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : L'action « Moi aussi ! » est un dispositif qui est mis en place pour toutes les personnes, les enfants qui sont en situation de handicap et donc la Commune demande à la CAF, dans le cadre des fonds publics et territoires, une somme de 18 000 € et cette somme-là, nous la redistribuons, nous la reversons à 3 instances allons-nous dire : le CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale et, également, cette année la MJC.

Nous avons des partenaires dans le cadre de cette action, qui sont cités dans le rapport et s'associent pour mettre en place des actions qui sont celles de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement qui sont gérés par la Ville, la MJC ou le Centre social. Il y a le recrutement d'un animateur à cet effet dédié à ce dispositif.

Les actions sont également celles d'accompagner les professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs à travers des formations autour des perceptions et ressentis que peut provoquer le handicap ; également poursuivre les animations autour du jeu, du conte et de la musique qui sont intitulés « Jeux Contes avec toi » et qui a lieu en général au mois de juin à la médiathèque ; de mettre en place une action intergénérationnelle « Exprime ton Art », accès sur l'expression artistique. C'est une fois par mois à travers la musique, le chant et l'expression corporelle et de développer des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Nous avons eu cette année au mois de mars une quinzaine de journées avec des événements et vous avez pu peut-être participer les uns et les autres à ces événements.

La Ville percevra de la CAF en année N+1 la subvention, qui sera versée après réception de la participation à la CAF. Nous allons reverser au CCAS la somme de 3 000 €.

La Commission n°2 a vu le dossier le 15 septembre 2022.

**M. Serge BÉRARD** : En fait nous allons avoir trois fois la même délibération.

**Mme Michèle EYMARD** : Exactement.

**M. Serge BÉRARD** : Dans le premier cas nous proposons de verser 3 000 € au CCAS mais nous allons déjà voter. Est-ce qu'il y a des questions sur cette action concernant le versement de 3 000 € au CCAS ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 19. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »

### CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : Le deuxième cas concerne le Centre social avec les mêmes lignes ; la même action et la somme qui reversée par la Ville...

**M. Serge BÉRARD** : C'est en fonction des rémunérations qui sont attribuées aux opérations dans le deuxième cas, je pense.

**Mme Michèle EYMARD** : Pour le Centre social c'est dans la limite de 10 500 €. En fait cette contribution-là, ce reversement est dédié aussi au salaire de l'animateur qui est recruté et qui sera dédié à cette action.

**M. Serge BÉRARD** : Dans ce cas-là, la subvention sera versée trimestriellement au vu du bulletin de salaire.

**Mme Michèle EYMARD** : C'est ça.

**M. Serge BÉRARD** : Sur cette deuxième délibération qui n'engage pas une somme directement mais en engagera une dès que nous aurons les justificatifs, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Pour la MJC c'est le même principe.

## 20. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »

### MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

**Rapporteur** : Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD** : C'est le même principe, exactement avec les mêmes dispositifs, les mêmes partenaires, et là le montant alloué est de 1 400 €, également pour contribuer au coût de l'animateur qui sera dédié à ces actions.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est donc une délibération de 18 000 € et du coup le solde reste à la Ville ? Nous n'avons pas 18 000 € dans les trois...

**M. Serge BÉRARD** : Il y a 1 400 €, 10 500 € et 3 000 €.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est juste pour comprendre le principe.

**M. Serge BÉRARD** : Nous pouvons peut-être le préciser mais il y a un coût pour la Ville même aussi.

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, Clémentine HOCHART.*

**Mme Clémentine HOCHART** : *Effectivement, la somme restante est conservée par la Ville puisque la Ville porte un certain nombre d'actions. La Ville, sur le temps périscolaire, embauche également des animateurs pour accueillir des enfants en situation de handicap. Il y a donc aussi un coût pour la Ville qui est récupéré sur cette partie de la subvention.*

**M. Serge BÉRARD** : Sur la troisième subvention dans la limite de 1 400 € pour la MJC, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 21. ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL (ASB)**

- Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville – Année 2022

- Rapporteur : Claude MARCOLET**

**M. Claude MARCOLET** : Bonsoir. Je vais vous parler de foot, nous sommes dans la continuité du plan sport que nous avons effectivement évoqué depuis le début du mandat et spécialement du projet du football. Vous avez eu l'occasion de voir le club qui s'est exprimé en Commission il n'y a pas si longtemps que ça, avec le projet sportif.

La Commune accompagne en plus le projet sportif donc un projet d'investissement qui a pris du retard pour différentes raisons, notamment les travaux du SMAGGA mais globalement nous allons être sur une année importante ; une année qui va être encore une année de transition mais une année charnière pour le développement du club qui va être finalement synchrone avec la mise à disposition d'un terrain l'année prochaine et de structures de vestiaires et de « club-house » digne de ce nom ; plutôt l'année suivante, en 2024 si tout se passe bien. Voilà en préambule.

Globalement, pour situer un peu l'évolution du club cette année, les choses vont vraiment bien. Je ne sais si vous avez eu l'occasion de passer quelques soirs là-bas et l'école de foot se met en place. Nous voyons des bambins, des plus grands ; la bonne nouvelle c'est que nous avons une équipe de U15 avec un effectif de 20 jeunes qui étaient plutôt dans leur appartement, dans leur maison ou dans leur cité et qui aujourd'hui jouent au football. Cela fait vraiment plaisir de les voir. Voilà pour le côté club.

La volonté que nous avons c'est effectivement d'accompagner ce club pour sa mise en place, son développement et que les familles brignairottes aient une structure pour que les enfants n'aillent pas jouer ailleurs. L'objectif est là. Nous allons l'afficher et nous allons l'accompagner.

C'est pour cela que vous avez tous pu découvrir la convention d'objectifs qui a été fixée avec le club, avec la volonté de débloquer une subvention spéciale de 10 000 €.

Nous allons lire le rapport pour le Conseil municipal : « La Ville de Brignais dans sa volonté de soutenir le développement, l'activité de football sur son territoire, souhaite allouer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'Association Sportive de Brignais Football au-delà de la subvention de 2 000 € qui a été versée et que nous avons votée en novembre 2021.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la Ville et l'association.

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs pour la saison 2022-2023 et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs.

Le développement du club nécessite la structuration et l'organisation d'une école de football encadrée par une responsable technique permettant la cohérence d'un projet éducatif et sportif et appliquée par différents éducateurs de chaque équipe.

Il est proposé d'accompagner financièrement le club en ciblant cet objectif d'école de football afin de lui permettre de signer les contrats avec des intervenants adéquates qui connaissent bien la discipline et le public pour favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien significatif en faveur du développement local de cette discipline pour les enfants et les jeunes s'appuie sur l'engagement et le renouvellement des membres dirigeants de l'association qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert, et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge ».

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 15 septembre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser M. le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport, à la signer.

Avez-vous des questions ou des demandes d'informations complémentaires ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : Bonsoir. Je voulais juste connaître le nombre d'adhérents aujourd'hui à cette association ?

**M. Claude MARCOLET** : Aujourd'hui, licences signées et réglées, car nous sommes encore dans une petite phase où les parents, notamment pour les petits, font une période de test et de validation, j'en ai vu ce soir où les parents disent : « je ne sais pas s'il va rester » mais globalement nous sommes à 143 licences signées et validées et 20 sont en attente de règlement donc nous serions déjà, sur cette année, à 163 licenciés, ce qui est vraiment très bien. En incluant le staff, nous étions à 114 mais c'était à peu près une petite centaine.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est une bonne progression.

**M. Claude MARCOLET** : Oui, il y a une bonne progression et il y a une équipe U15 avec 20 joueurs et nous allons pouvoir tenir toute la saison. Par contre il n'y en avait que 6 pour les U13 donc il y a eu un accord avec Chaponost mais ils reviendront l'année prochaine. Les U11 vont monter et nous n'aurons aucun « trou dans la raquette ».

Après, sur le budget, si vous avez des questions ?

**M. Lionel BRUNEL** : Une école de football, logiquement, nous avons des enfants en-dessous de U13. C'est censé arriver.

**M. Claude MARCOLET** : Oui, ce soir il y avait du « baby football » avec une bonne quinzaine.

**M. Lionel BRUNEL** : Je trouve qu'effectivement, alors 10 000 €, c'est une somme importante, lorsque nous regardons ce qui est versé à la plupart des associations sportives par la Ville de Brignais ; le développement du football, nous l'avons toujours dit, ce serait souhaitable voire plus que souhaitable que nous ayons un club de football qui soit brignairois.

Quand je regarde la convention, je trouve qu'elle manque d'objectifs quantifiables qui permettent à la fin de faire une certaine évaluation. Il y a beaucoup de bonne volonté dedans, ce qui est un aspect extrêmement positif mais dans le cadre de l'évaluation j'aurais préféré quelque chose qui soit plus ciblé, vraiment sur la vraie faiblesse du dispositif c'est-à-dire vraiment les tout-petits qui feront l'avenir du fonctionnement d'un club.

Nous sommes plutôt dans cette dynamique et je regrette un peu la formalisation de la convention donc nous nous abstiendrons sur cette délibération mais nous suivons cela de façon attentive et positive et, sur les prochaines années, le développement de ce club.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

**M. Guy BOISSERIN** : Je voudrais savoir sur l'effectif que tu as cité, Claude, combien il y a de filles ?

**M. Claude MARCOLET** : Sur les tout-petits il y en avait 3, enfin, je n'ai pas le chiffre exact mais globalement nous devons être à peu près sur l'ensemble des sections, sur du mixte aujourd'hui. Les filles jouent avec les garçons dans ces catégories-là et elles sont 6 ou 7 environ sur 3 catégories.

**M. Serge BÉRARD** : C'est un enjeu.

**M. Claude MARCOLET** : L'objectif c'est d'avoir à terme, dans les catégories supérieures (cela se fera, je pense, au bout des 3 ans), mais d'avoir vraiment effectivement une section féminine ; c'est l'objectif. C'est vrai que ce sont des choses dans lesquelles nous aurions pu aller plus dans le détail dans cette convention mais cette convention est fixée pour 1 an.

Lorsque je disais que nous étions dans une phase transitoire et charnière, c'est vraiment la création, les fondations, mais c'est une convention d'1 an, nous la reverrons et elle sera revisitée. Je peux vous dire que nous allons suivre de près ce projet, c'est clair.



**M. Lionel CATRAIN** : Une question que je renouvelle puis après une remarque un peu sur la convention d'objectifs ; la question qui honnêtement me laisse quand même perplexe, c'est que le basket à Brignais a su basculer pour sa pérennité dans une entente intercommunale et je me demande pourquoi le foot, nous avons voulu recréer, nous, un club à Brignais.

J'ai bien entendu l'argument, 12 000 habitants, il faut que nous ayons un club, mais nous avons 12 000 habitants nous n'avons pas non plus 100 000 habitants. Pourquoi ne sommes-nous pas associés avec d'autres clubs en plus de la CCVG qui pouvaient exister pour faire un club intercommunal ?

La remarque sur la convention d'objectifs c'est que je note qu'on nous fait voter une délibération ce soir pour donner 10 000 € supplémentaires au club et qu'un des premiers points de l'article 2 c'est, dans les objectifs, les engagements de l'association, c'est l'autofinancement.

**M. Claude MARCOLET** : Pour la première question je dirais que ce point a été abordé, nous l'avons évoqué, j'ai rencontré le Président du district du Rhône, nous en avons longuement parlé et sur les aspects de fusion il y avait effectivement le club de Vourles où aujourd'hui ils sont à 840. Ils sont en train de connaître cette année des problèmes justement de taille critique et cela pose des soucis. Nous allons peut-être même l'année prochaine récupérer des jeunes qui reviendront. C'était compliqué avec Vourles car ils étaient déjà 840 licenciés l'année dernière, donc c'était une méga fusion, c'était compliqué, et clairement, Vourles recherchait des équipements. Nous apportions des équipements à un gros club et puis les joueurs qui étaient déjà là-bas ne revenaient pas.

Chaponost va fusionner avec d'autres clubs plutôt sur les plateaux, après Saint-Genis dans l'environnement mais encore une fois nous sommes aujourd'hui 12 000 habitants et nous serons certainement 13 000 – 14 000 à la fin de ce mandat et beaucoup de parents demandent à ce qu'ils aient des infrastructures et un club de foot à Brignais. J'espère que nous serons entre 150 et 160 licenciés cette année et l'objectif d'arriver à 250 – 300 que nous nous étions fixés à la fin de la saison 2025-2026 nous allons l'atteindre et nous allons effectivement faire un club à Brignais qui sera représentatif de la Ville et où les parents pourront poser leurs enfants avec plaisir tous les jours à l'entraînement et les jours de match.

**M. Serge BÉRARD** : M. CATRAIN, je pense que la comparaison n'est pas raison, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas comparer le basket et le foot par exemple dont les enjeux sont très différents.

Lorsque nous regardons le nombre de licenciés au niveau national, le poids du foot dans notre région, le basket a aussi une autre maturité. Cela fait longtemps qu'il fonctionne, ils ont des équipements qu'ils partagent, ... donc il y a une histoire.

Moi je voudrais remercier Claude MARCOLET qui fait un travail considérable sur ce dossier.

C'est un des dossiers les plus difficiles que nous avons à gérer depuis le début de ce mandat et jusqu'à la fin du mandat. C'est un enjeu très compliqué parce que, d'abord on se retrouve avec une situation tout à fait catastrophique en termes d'équipements.

Nous savons que pour réussir un club de foot aujourd'hui, dans tous les clubs autour, ils le savent très bien, il faut un terrain synthétique, il faut des vestiaires aux normes, il faut des éducateurs, il faut un Conseil d'administration qui tiendra la route et là nous sommes arrivés dans des situations où il n'y avait plus rien de tout cela, juste des familles qui nous disaient : « mais qu'est-ce que vous faites, nous sommes dans une ville de 12 000 habitants, le foot dans la Région c'est quand même quelque chose d'important et nos gamins vont à Vourles ». Une dame me disait que son enfant était encore à Vaulx-en-Velin, une autre à Chaponost ou à Saint-Genis.

Il y a une taille critique puis il y a quand même quelque chose qui est important quand on veut réussir un projet, c'est la motivation des gens qui le portent. Or, il se trouve que les footballeurs de Brignais nous disent qu'ils veulent défendre ce maillot. Vous savez quoi ? Cette idée-là me plaît ! Parce que c'est à partir de là que l'on construit, avec des gens motivés qui veulent vivre ensemble à Brignais une expérience sportive forte. Sans cette envie-là, il n'y a pas d'aventure possible et il n'y aura pas de club possible donc nous prenons un certain nombre de risques mais nous voyons que les conditions sont en train de se réunir. Le Conseil d'administration se met en place, nous avons des gens qui sont venus présenter leur projet et je pense que tous ont apprécié les efforts qu'ils font.

Ce n'est pas gagné, mais ce que nous avons décrit se met en place progressivement et les investissements seront faits. Nous sommes obligés de rattraper 20 ans de retard avec 2 millions d'investissement qui seront faits au moins, peut-être 2,5 millions avec les vestiaires...

Nous ne pouvons pas créer un club de foot si nous n'avons pas de vestiaires aux normes avec des gamins qui passent au milieu des voitures sur le parking...

Donc il y a une taille critique à Brignais, nous nous sommes fait cette conviction-là, parce que nous nous sommes posé la question bien entendu, nous avons discuté avec les gens de Vourles mais les gens de Vourles n'y arrivent plus et la fédération nous dit : « ne faites pas ça » donc à un certain moment, toutes ces conditions, ce faisceau d'éléments qui se sont rejoints, nous ont conduit à penser que la bonne solution était là.

Sur l'autofinancement, il n'arrivera pas tout de suite. Quand on rattrape un retard comme ça il y a nécessairement de l'investissement, y compris de la part de la Commune, que nous allons assumer, que nous allons gérer illimité. Bien entendu l'argent sera délivré au fur et à mesure ; les éducateurs sont en place, donc ils sont rémunérés. Là aussi, sans éducateurs qualifiés et rémunérés, nous ne savons plus faire, dans la musique ou comme dans beaucoup de sports, comme au judo...

Ces conditions, nous sommes en train de les réunir et, je répète, Claude fait un travail impressionnant. Je le vois faire, l'énergie qu'il faut mettre, le doigté qu'il faut avoir, la volonté et tout cela n'est pas gagné. Nous sommes sur la bonne voie et nous ne sommes pas sûrs d'y arriver mais nous avons la détermination pour cela. Sans détermination, il n'y a pas de succès possible.

**M. Claude MARCOLET** : Merci M. le Maire. En complément, Lionel, le budget cette année est d'environ de 42 000 - 43 000 € avec un équilibre entrées/dépenses incluant cette subvention.

Nous sommes effectivement dans une phase où il faut aider au démarrage, mettre en place tout cela.

Dans budget-là, en termes de recettes par exemple, le sponsoring ne représente rien, il y a 1 500 €. L'objectif est vraiment de faire briller ce que nous allons mettre en place ; que les panneaux puissent arriver. Il y a déjà des dossiers qui sont montés, des entreprises, une à Chaponost d'ailleurs, une à Brignais... qui sont en train de se dire qu'ils vont venir donc c'est certain que le club se construit.

Nous allons apporter 10 000 €, l'année prochaine peut-être certainement moins et nous accompagnerons en tout cas. C'est vraiment l'amorçage de cette mise en place.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 1 vote contre.

Je vous propose de passer à la délibération suivante qui est portée par Anne-Marie MANDRONI sur la tarification d'une salle.

## 22. TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

Ajout de tarif

**Rapporteur** : Anne-Marie MANDRONI

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Bonsoir. Je vais vous lire une délibération qui concerne un ajout à la tarification des salles municipales, suite au dernier Conseil municipal où nous avons entendu certaines remarques.

Par délibération du 6 juillet 2022, le Conseil municipal a entériné les nouvelles grilles tarifaires applicables dans les différents bâtiments et sites communaux.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de réservation de particuliers résidant à Brignais, il est proposé d'ajouter le tarif de location comme suit : Salle du Garon, y compris le terrain situé côté boulevard des Sports, et à l'exclusion des terrains de pétanque au tarif de 200€/jour pour des fêtes privées (baptême, mariage, anniversaire...).

Les usagers associatifs restent bien sûr prioritaires, et les particuliers peuvent louer cet espace en fonction des disponibilités. Un règlement intérieur sera annexé à la convention de location.

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 15 septembre 2022 et les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 75 – compte 752 du budget principal de la commune – exercices 2022 et suivants. Avez-vous des questions ?

**M. Lionel BRUNEL** : Ce n'est pas une question c'est un satisfecit. Effectivement, nous avons beaucoup poussé lors du dernier Conseil municipal de juillet (si mes souvenirs sont bons) à ce que l'on rajoute cette possibilité et qu'on la conserve. Evidemment, nous voterons pour et c'est très bien.

J'aurais aussi le souhait que, sans en faire une communication monstrueuse, ce soit néanmoins importé de façon intéressante auprès de la population.

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Ce sera fait.

**M. Lionel BRUNEL** : Ce qui, avant, n'a pas été, même par nous forcément fait, même si cette possibilité existait et avait été utilisée par des familles et je crois qu'aujourd'hui il faut porter à la connaissance des gens que cela peut exister et je pense que nous verrons que nous n'aurons pas trop de mal à voir que c'est vraiment indispensable aujourd'hui ce type d'équipement à disposition.

**Mme Anne-Marie MANDRONI** : Merci. Ce sera fait.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je reviens sur ce qui avait été dit au dernier Conseil municipal du mois de juillet. Nous avons eu un problème de tarification avec les associations. Vous deviez les rencontrer et vous deviez revenir vers nous pour voir ce que vous avez pu décider pour répondre à leur demande ?

**M. Serge BÉRARD** : En fait il y a eu un ou deux sujet(s) ; deux problématiques. La question que l'on pouvait se poser, c'est une association qui fait une assemblée générale avec un repas puis qui finalement peut être interprété comme au-delà de sa mission, de son rôle ou de son fonctionnement habituel administratif.

En réalité, nous sommes en train de mettre en place, puisque nous pouvons l'évoquer, nous l'avons vu avec les services et Anne-Marie MANDRONI ; dans la « fiche navette » en fait, les gens vont se déterminer. Ce qui détermine finalement la facturation c'est le fait que la réservation a un but lucratif pour l'association. Si c'est dans le cadre de son fonctionnement habituel, il n'y aura pas de facturation et si c'est dans un cadre lucratif, à ce moment-là, elle paiera au tarif qui est défini et nous laissons l'association faire du déclaratif.

C'est l'association qui nous dira en fait parce que, compte tenu du fait que nous allons nous retrouver trois fois par an dans cette situation, nous ne voulons pas créer de problème inutile et nous faisons confiance aux associations, tout simplement. Le sujet est limite insoluble donc cet arbitrage-là permet d'être dans un climat de confiance avec les associations et de régler cette question.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Avant c'était gratuit une fois par an pour les associations, même pour leurs manifestations dites « commerciales » et ce n'est plus le cas, donc ce sera payant. Cela répond à une partie de leur demande.

**M. Serge BÉRARD** : Après je pense qu'il y a des activités essentielles dont les activités sont gratuites quand même. A regarder avec le tarif mais je pense que cela règle vraiment le problème, à mon avis, pour ce que l'on a pu voir en discutant avec les associations.

**M. Lionel BRUNEL** : Pour préciser, parce qu'effectivement c'est très compliqué, en gros c'est l'association qui dit : on fait une activité repas payante et il y a une tarification. On prend un pot, quelle que soit à peu près la taille derrière, une réunion institutionnelle, c'est gratuit. Cela va s'appuyer à peu près ; c'est en gros le critère déclaratif que vous attendez ou non ?

**M. Serge BÉRARD** : A partir du moment où une association organise une soirée avec la volonté de faire un peu d'argent, nous les comprenons bien et nous les encourageons d'ailleurs à le faire. A ce moment-là c'est lucratif et avec les tarifs qui sont quand même tout à fait raisonnables qui sont proposés, elles louent à ce moment-là.

Si c'est dans le cadre de son fonctionnement interne, c'est à elle de définir quel est son objectif. Nous laissons une marge d'appréciation et nous faisons confiance aux associations pour qu'elles se déterminent.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour cette salle du Garon. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### **23. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Mandat spécial – Mission à Hirschberg**

**Rapporteur : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc le 35<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Brignais et Hirschberg aurait dû avoir lieu en 2021. En raison du Covid, cela n'a pas été fait et ainsi de suite. A priori cette année ce n'était pas possible non plus, donc Hirschberg propose que ce soit en 2023.

Pour préparer cet anniversaire, il est demandé à une délégation de Brignais de monter à Hirschberg au mois d'octobre pour préparer, pour savoir exactement ce que nous allons faire l'année prochaine : combien de personnes vont aller à Hirschberg, les manifestations que nous pourrions faire et les activités avec Hirschberg.

Il est proposé que M. le Maire, Mme MANDRONI, M. BOISSERIN et Mme DECHESNE y aillent au mois d'octobre (du 14 au 16 octobre) pour échanger sur cet anniversaire du jumelage.

Ils vont engager des frais pour l'essence, pour le péage pour aller là-bas. Je pense qu'ils seront logés ou ils auront peut-être de l'hôtel quand même.

**M. Serge BÉRARD** : Nous aurions préféré être un peu plus nombreux mais, pour l'instant, cela a été compliqué pour les uns et les autres. S'il y en a qui veulent venir, il reste de la place ; tout le monde est invité pour réfléchir avec nos amis sur comment nous pouvons, en fonction de leurs attentes et de ce qu'ils envisagent de faire, comment nous pouvons mobiliser notre monde associatif et au-delà pour les aider à valoriser cet évènement.

**Mme Agnès BÉRAL** : Pour rappel, il y a toujours eu soit des petits tournois de foot, il y a eu de la pétanque, de l'escrime aussi et les associations sont mobilisées pour participer.

**M. Claude MARCOLET** : Le judo aussi s'est proposé.

**Mme Agnès BÉRAL** : Voilà, donc il faut organiser cela avec notre petite délégation de Brignais qui va aller là-bas, et on vous demande d'accepter de rembourser les frais.

**M. Serge BÉRARD** : Donc il y a encore des places, je répète. Vous êtes les bienvenus, ceux qui ont envie de venir travailler sur le sujet. Mme CONSTANT a une proposition à nous faire.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je pense que Mme WEULERSSE devrait y aller car elle ne connaît pas.

**M. Serge BÉRARD** : Vous avez encore le temps de réfléchir, mais vite.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Jean-Philippe GILLET, sur le schéma directeur immobilier et énergétique de la Ville de Brignais.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 24. SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGÉTIQUE DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

Lancement de l'étude

**Rapporteur : Jean-Philippe GILLET**

**M. Jean-Philippe GILLET :** Au préalable avant de présenter cette délibération, je vais faire un rappel par le petit PowerPoint qui s'affiche. Ce PowerPoint a pour objet de positionner la délibération qui va suivre dans le dispositif TENTE sur lequel nous nous sommes engagés. Ce « slide » a aussi pour but de présenter les actions déjà engagées dans ce domaine-là et celles qui sont à venir. C'est un résumé, c'est assez succinct mais l'objectif est de présenter.

Je vous rappelle que le référentiel TENTE est le référentiel des « territoires engagés pour la transition écologique » comme j'ai pu le présenter en Commission générale, il se décline selon 6 chapitres principaux : la planification territoriale, le patrimoine, les approvisionnements en eau et énergie, la mobilité, l'organisation interne et la coopération/communication.

En-dessous de ces chapitres, j'ai essayé de mettre les actions qui sont en cours ou qui vont être engagées prochainement.

Pour ce qui est de la planification territoriale, cela concerne essentiellement l'urbanisme. Il y a un côté transition écologique sur la végétalisation des espaces verts, mais aussi sur la façon de construire notre Ville dans les années à venir.

Concernant le patrimoine, c'est ce qui va concerner plus particulièrement le SDIE donc le contenu de la délibération suivante sur le schéma directeur immobilier et énergétique, en particulier pour la partie bâtie sachant que ces bâtiments vont être soumis bientôt au « décret tertiaire » donc sur tout ce qui est isolation de ces bâtiments et consommation énergétique.

Le troisième volet concerne l'approvisionnement en eau et en énergie. Il se rappelle aussi que le SDIE s'impute aussi sur ce chapitre-là puisque les bâtiments consomment de l'énergie, de l'électricité, du gaz éventuellement et de l'eau.

Un deuxième sujet dans ce chapitre concerne l'éclairage public. Sur cet élément-là, nous allons passer à compter du 1<sup>er</sup> janvier à un accord avec le SIGERLY pour rénover de façon importante notre éclairage public, donc passer essentiellement des éclairages classiques assez consommateurs d'énergie à des « leds » (sachant qu'actuellement nous sommes à 25%) ; c'est quelque chose qui est engagé et qui se fera sur les deux à trois années à venir.

Ensuite, c'est réviser nos consignes de chauffage dans les bâtiments publics en fonction de ce qui arrive sur les économies d'énergie qui vont être à faire dès cet hiver suite à la guerre en Ukraine et au renchérissement des énergies de tous types que nous consommons.

Nous aurons aussi un point d'attention sur la gestion de l'eau, et aussi sur nos consommations, dans les bâtiments communaux mais aussi tout ce qui est espaces verts ; comment mieux gérer notre eau.

Je rappelle que sur ces points-là, il y a par exemple des aménagements qui ont été faits et qui continueront à se faire, sur des stockages enterrés d'eau pluviale que nous pourrions réutiliser ensuite pour l'arrosage des massifs.

Il y aura aussi une sensibilisation aux bonnes pratiques pour tous les bâtiments communaux et je peux rajouter (je ne l'avais pas mis par manque de place), les approvisionnements énergétiques (le gaz ou l'électricité : les énergies). Il s'agira de continuer notre bilan énergétique de consommation et de voir où l'on peut encore diminuer.

Je rappelle qu'en 2023 par exemple, nous allons acheter de l'électricité verte pour l'école Jacques Cartier. Ce sont des options par des biais de quotas car bien sûr, les électrons, nous ne pouvons pas les séparer les uns des autres, mais nous nous engageons aussi à acheter une partie d'électricité verte.

Nous nous sommes positionnés aussi sur l'équipement de l'école Jean Moulin rénovée pour installer des panneaux photovoltaïques et nous allons essayer de pousser ce qui existe déjà, c'est-à-dire la récupération des bio-déchets dans les cantines scolaires mais aussi par les bio-collectes des bio-déchets sur les installations publiques pour les logements collectifs. Je rappelle que ces bio-déchets sont valorisés par ECOVALIM et ensuite transformés en biogaz dans une centrale qui se situe dans les Monts du Lyonnais.

Sur le quatrième chapitre concernant la mobilité, nous poursuivons nos efforts sur les modes doux. Les transports en commun ; donc les transports en commun, le grand changement devrait intervenir à la rentrée 2023 avec l'arrivée du métro sur Saint-Genis-Laval et avec une remise à plat de toutes les lignes de bus qui seront synchronisées pour cette arrivée du métro.

Dans les efforts qui sont faits, vous avez peut-être pu le constater, c'est l'installation cet été d'une borne électrique qui attend son visa de conformité pour être mise en service. Elle se situe, pour ceux qui ne le sauraient pas, sur la Place du marché. C'est une borne pour deux véhicules électriques et tout ce qui concerne la mobilité aussi, c'est le souci dans le renouvellement du parc automobile de la Commune d'acheter, quand c'est possible, des véhicules électriques à la place des véhicules thermiques. Ce n'est pas toujours possible quand il s'agit de matériel comme des camions, mais de manière générale, nous poursuivons ces efforts d'acheter des véhicules électriques.

Les deux derniers volets concernent l'organisation interne et concernent essentiellement les finances. Les finances sont le nerf de la guerre de tout le reste. En coopération/communication, c'est la communication institutionnelle classique et c'est aussi la concertation citoyenne puisqu'il faudra transmettre, par exemple sur l'éclairage public, si nous voulons aller vers une extinction partielle ou des choses comme ça, cela ne se fera qu'avec une concertation citoyenne.

Le dernier point est d'essayer de transmettre aussi à nos concitoyens une sorte de conseil et de l'aide à ceux qui veulent s'engager dans ces domaines d'économie d'énergie, sachant qu'il y a pléthore de sociétés qui se proposent mais il y en a un certain nombre qui ne sont pas trop fiables donc c'est d'avoir un support pour nos concitoyens de conseils qui soient fiables et qui leur permettent de réfléchir de façon pérenne sur leur situation et comment ils veulent évoluer dans ce domaine-là.

En bilan aussi, les actions bien sûr qui seront prioritaires sont les actions à court terme pour lutter contre la crise énergétique puisque le Gouvernement nous incite à diminuer de 10% nos consommations énergétiques, aussi bien à titre privé mais aussi à titre de collectivité locale.

**M. Serge BÉRARD** : Avez-vous des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je voudrais juste reposer une question puisque lors de la dernière Commission générale nous avons évoqué la question d'économie d'énergie et vous nous aviez dit que nous avions un état des lieux des consommations actuelles et notamment la répartition entre les différentes activités qui consommaient de l'énergie pour se rendre compte. Vous aviez dit que c'était disponible, donc je voulais savoir si prochainement nous pourrions avoir ces éléments ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Nous n'avons pas oublié. Par contre le document est assez imposant, c'est un rapport, donc je pense qu'il faut faire une extraction pour que ce soit plus lisible mais c'est en cours pour vous le transmettre.

**M. Lionel BRUNEL** : De toute façon nous savons que des efforts, il va falloir en faire, tout ce qui va conduire à moins consommer ce sera une bonne chose, l'énergie qui coûtera le moins cher est celle que nous n'utiliserons pas. J'avais une question qui est vraiment sur les éléments à court terme. Il me semble, jusqu'à ces dernières années, que les achats, notamment énergétiques de gaz et d'électricité se faisaient au travers d'achats groupés avec le SIGERLy.

**M. Serge BÉRARD** : C'est toujours le cas.

**M. Lionel BRUNEL** : Je voulais savoir si nous avons regardé quelle est notre exposition par rapport à ces contrats, de façon immédiate ? Je crois qu'à une époque il y avait des tarifs, des contrats à prix fixes sur le prix de l'énergie. Il y a eu des choses aussi avec des parts variables. En gros, sur fin d'année 2022 et surtout sur l'année 2023, quelle est notre exposition ? Il y a pleins de gens qui commentent et ayant pas mal de points dans mon activité professionnelle à gérer, je vois arriver les nouvelles propositions de tarifs sur des fins de contrats, car il y en a qui arrivent à échéance. Nous avons des propositions qui vont couramment de x2, x3, x4, après il y a quelques éléments délirants qui vont à x7, x10. Quel est, en fait, au niveau de la situation et de l'exposition de la Ville, notamment en électricité et en gaz, sur les contrats, au moins sur l'année 2023 ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous n'allons pas vous répondre tout de suite pour une raison simple, c'est que l'idée qui vous est présentée fait suite à l'échange que nous avons eu dans notre réunion de têtes de liste avec Lionel CATRAIN et Lionel BRUNEL et à travers nos échanges sur la question de la délibération qui va suivre, il est apparu qu'effectivement cela valait le coup d'essayer de donner une vision d'ensemble sur tous les enjeux autour de la transition énergétique.

C'est vrai qu'au quotidien nous sommes dans les projets, nous avançons sur des sujets complexes mais nous sommes assez à l'aise sur les sujets et nous pouvons tout à fait comprendre que nos concitoyens manquent de repères sur ces visions-là.



Il se trouve que nous avons l'opportunité à travers le projet TENTE de donner une vision d'ensemble sur tout cela et donc l'idée, en préambule de cette délibération, c'était de donner du corps à l'ensemble des actions que nous conduisons qui visent à cet objectif, c'est un peu dans le sens, je pense de ce que vous souhaitiez, en tous cas nous l'avons interprété comme ça.

Maintenant, il y a 1 000 questions dont celle-ci que l'on peut se poser derrière chacun des sujets. L'objet aujourd'hui n'était pas d'y répondre mais nous retenons quand même celle-là, elle est tout à fait pertinente. Nous y reviendrons car ce n'était pas l'objet de ce Conseil municipal ; notamment nous allons organiser une réunion publique que nous envisageons de faire sur ces questions-là pour présenter sur le dernier point les actions à court terme sur la crise énergétique, les consignes sur lesquelles nous allons travailler pour les écoles, pour la médiathèque, tous les bâtiments publics en fonction des consignes qui existent aujourd'hui, sur quoi nous pouvons bouger, quel sera l'impact en termes de réduction d'énergie.

Tout cela est en train d'être travaillé par les services puisqu'au-delà de la vision d'ensemble et de la vision à long terme il y a aussi effectivement des enjeux à très court terme qu'il faut conduire. Nous sommes sur ces deux chantiers.

**M. Lionel BRUNEL** : Je suis d'accord sur tout cela, sur les visions globales, sur le comportement sur les économies. Je pose la question, si je ne peux pas avoir la réponse ce soir ce n'est pas grave, je pense que les services nous la communiqueront ; elle est assez simple, c'est : le prix du kilowatt heure de gaz et d'électricité que l'on paye en 2022, est-ce le même en 2023 ou c'est 3, 4 ou 5 fois le tarif que nous avons cette année ?

**M. Serge BÉRARD** : Nous travaillons sur les budgets en ce moment donc nous sommes en plein sur ces questions-là et la réponse vous sera donnée sur l'ensemble de ces questions d'évolution du coût de l'énergie et de l'impact que cela aura sur notre Commune.

Merci Jean-Philippe d'avoir essayé de faire l'effort de donner de la consistance à l'ensemble de notre politique sur la matière. Nous allons passer à la délibération.

**M. Jean-Philippe GILLET** : La délibération concerne le schéma directeur immobilier et énergétique de la Ville de Brignais (SDIE) et c'est pour le lancement de l'étude.

La commune de BRIGNAIS possède 44 bâtiments communaux d'une superficie totale de 29 394 m<sup>2</sup>.

Afin de définir une stratégie de gestion à long terme de ce patrimoine, la Ville souhaite mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Ce SDIE a pour objectifs de :

- Disposer d'une vision précise du patrimoine immobilier et de son état,
- Définir une stratégie dans les 10 ans à venir, d'occupation et de rénovation de son patrimoine immobilier,

- Valoriser les bâtiments et locaux inutilisés soit en identifiant un emploi possible, soit en proposant leur mise en vente ou leur démolition,
- Programmer les coûts de maintenance et de gros entretien,
- Mettre en œuvre la transition énergétique et les nouvelles réglementations (dispositif éco-énergie tertiaire, ...),
- Disposer d'un plan d'actions :
  - Comprenant des actions à réaliser à court terme (3/5ans) et à moyen terme (10ans)
  - Avec une trajectoire compatible avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire (-40% de consommations d'énergie en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050)
- Contrôler la trajectoire budgétaire de la collectivité, en élaborant un plan de financement incluant les potentielles aides (ACTEE, ADEME, Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE...) correspondant à la capacité budgétaire de la collectivité.

Cette démarche sera engagée au titre du budget primitif 2023 pour une réalisation avant décembre 2023.

Afin d'optimiser les coûts, l'étude portera sur 27 bâtiments communaux porteurs des enjeux précités.

Le coût de ce SDIE, de l'étude, est évalué à 86 000 € HT, sachant que des moyens de financement sont possibles, sous réserve, bien sûr, de leur obtention.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'acter la mise en place de ce Schéma Directeur Immobilier et Energétique pour la Commune de Brignais, dire que le coût est évalué à 86 000 € HT et d'autoriser M. le Maire à rechercher les financements possibles.

Ce dossier a été vu le 14 septembre 2022 en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ». Nous pouvons préciser aussi que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20, compte 2031 du budget principal de la Commune sur l'exercice 2023. S'il y a des questions plus particulières ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : J'ai relevé sur la délibération 44 bâtiments d'une superficie totale de 23 494 m<sup>2</sup>.

**M. Jean-Philippe GILLET** : 29 394 m<sup>2</sup>.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Sur le rapport de la Cour des comptes il est noté effectivement 44 bâtiments pour une surface totale de 34 554 m<sup>2</sup>. Lequel de ces documents est juste ? Je vous laisserai vérifier.

**M. Serge BÉRARD** : C'est une bonne question, bravo.

**Mme Solange VENDITTELLI** : J'ai relu le rapport la Cour des comptes et j'ai relevé des notes intéressantes sur ce sujet concernant la délibération, bien entendu. La Commune avait mis en place, je cite : « la Commune avait mis en place un dispositif de suivi de l'entretien et de la maintenance des 44 bâtiments communaux dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

*En ce qui concerne l'efficacité énergétique, le bilan réalisé en 2019 par un service conseil en énergie partagée, indique que sur 37 bâtiments étudiés, une majorité se situent à un bon niveau de performance comme de dépense énergétique.*

*C'est le cas de la Mairie, du Bri 'Sports, de la Villa de la Giraudière, de la Maison Guy de Chauliac. C'est beaucoup moins le cas pour l'école Jean Moulin et la résidence des Arcades. L'école Jean Moulin fait l'objet actuellement d'une restructuration importante ».*

Je cite toujours : « *Globalement pour la Commune, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 22,9% et la consommation énergétique de 19,8% entre 2012 et 2019* ».

Je continue de citer : « *La Commune n'avait pas mis en place un schéma directeur d'intervention et de gestion patrimoniale mais elle est restée attentive à la bonne gestion de son patrimoine qu'elle a effectuée de manière active, dégageant ainsi des ressources significatives durant la période. Elle dispose, pour ce faire, d'une bonne connaissance de son patrimoine. Par là il faut entendre les élus et surtout les permanents* ».

Il est noté sur la délibération vos objectifs : disposer d'une vision précise du patrimoine immobilier et de son état. Cela a déjà été fait comme indiqué dans mon propos précédent. Il est noté également dans votre délibération : définir une stratégie dans les 10 ans à venir d'occupation et de rénovation du patrimoine. Cela ressemble à un objectif de campagne que vous avez ou que vous auriez dû développer. Je n'ai pas tout détaillé mais il ne nous semble pas opportun de dépenser 86 000 € pur une énième étude alors que nous avons toutes les ressources en interne tant en rapport déjà établi qu'en ressources humaines.

Nous ne voterons pas cette délibération.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Mme VENDITTELLI. Je rappelle simplement que bien entendu ce travail a été fait d'un commun accord avec les services, que derrière la problématique énergétique, il y a une grave problématique aussi d'adéquation de nos équipements et aussi de nos tènements d'ailleurs aux futurs usages.

Nous avons en particulier, sur tout l'ensemble Jean Moulin, le bâtiment A, le Centre social, la cuisine centrale...des incohérences ; le bâtiment dans lequel les Ukrainiens sont venus à Brignais il y a des incohérences complètes à tous niveaux, que ce soit fonctionnel ou énergétique malgré tout. La Cour des comptes a fait ses remarques, nous les avons notées, et il y a eu effectivement des efforts de fait et le sujet n'est ni plus ni moins que de réaménager et de remembrer sans doute tout notre patrimoine.

Je vous donne un exemple : nous avons des problèmes de logements d'urgence. Aujourd'hui nous avons 2 logements d'urgence qui sont à la Poste qui ne sont pas du tout adaptés aux logements d'urgence en fait, donc il va falloir repenser cela. Je ne vais pas reprendre tout le questionnement dans le détail mais il y avait suffisamment de sujets, que ce soit en termes fonctionnels ou en termes énergétiques, qu'il faut se redonner les moyens de reconstruire un plan à 10 ans au moins, ou quinze ans, de ce que doit devenir notre patrimoine immobilier.

J'entends vos remarques, elles ne sont pas partagées nécessairement par les services, donc pour ce qui nous concerne, se donner ces moyens-là et en plus obtenir des financements par le biais de nos partenaires pour parvenir à une vision et des choix intelligents pour l'avenir, nous paraît absolument nécessaire.

**M. Lionel CATRAIN :** Je suis toujours amusé quand la Cour des comptes s'amuse à faire des remarques techniques sur la performance des bâtiments.

**M. Serge BÉRARD :** Je ne me serais pas permis d'aller jusque-là.

**M. Lionel CATRAIN :** Oui car ils ont qualifié que les bâtiments avaient une bonne performance énergétique.

**M. Serge BÉRARD :** C'est une boutade.

**M. Lionel CATRAIN :** Cela me fait toujours un peu sourire.

**Mme Solange VENDITTELLI :** Ils sont qualifiés pour les lire.

**M. Lionel CATRAIN :** Pour les lire mais pas pour les commenter. J'avais déjà fait cette remarque quand nous avons regardé cette délibération, d'une part je pense qu'afficher 86 000 € ; si je me rappelle bien des procédures de marchés publics, en fait nous allons inscrire 86 000 €, nous allons lancer un appel d'offres, nous allons recruter un bureau d'études qui va dire combien ça coûte.

**M. Serge BÉRARD :** En fait le projet est de travailler avec le SIGERLy là-dessus. Il sera un partenaire pour réaliser ces opérations et qui nous donnera accès aux subventions.

**M. Lionel CATRAIN :** D'autant plus que le SIGERLy, pour reprendre ce que disait à l'instant Solange VENDITTELLI, a tous les documents de connaissance des bâtiments puisque c'est lui qui gère les conseils en énergie partagée, nos consommations des bâtiments, car c'est lui qui suit toutes nos consommations et de facturation de nos bâtiments.

Je vous avais alerté là-dessus mais vous avez laissé 86 000 €. Je pense que l'enveloppe est probablement largement surdimensionnée et que le SIGERLy dispose déjà de pratiquement de toutes les données qui peuvent lui permettre, alors il y aura quand même un travail d'analyse des derniers bâtiments, de leur évolution et des conséquences probablement de la crise énergétique sur les facturations à venir mais globalement je pense que l'enveloppe est largement surdimensionnée. Je suis aussi un peu sceptique sur la formulation de dire que le coût est évalué à 86 000 €. Cela me laisse un peu perplexe et je ne sais pas si on écrit comme ça la délibération.

**M. Serge BÉRARD :** Parce que nous avons demandé aux services, il y a eu des consultations auprès de cabinets qui font ces métiers-là, il y a des comparaisons, ils ont fait du « benchmarking » par rapport à ce qui se fait et ils sont arrivés à cette évaluation.

Maintenant, tout l'enjeu va être que cela coûte moins cher déjà au niveau de l'étude et que nous ayons des subventions qui sont plafonnées à 50 000 € maximum pour que cela nous coûte le moins cher possible, mais cette étude nous la jugeons indispensable ; donc là encore il faut l'enclencher.

Nous ne sommes pas en train de dire que nous allons dépenser 86 000 €, de toute façon nous reviendrons dans le budget...sur la question. Nous sommes en train de dire qu'avec les éléments que nous avons aujourd'hui nous ne nous racontons pas d'histoires mais nous essayons d'avoir une approche honnête du sujet pour ne pas minimiser non plus l'effort que ça représente de faire ce travail, de façon approfondie, que ce soit sur le plan fonctionnel ou en termes énergétiques.

**M. Lionel CATRAIN :** C'était ma dernière question, justement les moyens de financement complémentaires que vous évoquez. Quels sont-ils ?

**M. Jean-Philippe GILLET :** Ce sont les subventions, les aides actées (l'ADEME, les Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE) et c'est le SIGERLY qui doit nous aider.

**M. Serge BÉRARD :** Qui sont mobilisables par leur biais, que nous aurions beaucoup plus de mal à mobiliser. Nous sommes donc rentrés dans un dispositif en essayant, là encore, d'aller chercher la compétence là où elle est, de telle manière que l'on ne s'égaré pas. Nous n'avons pas tout compris non plus, nous avons besoin de partenaires qui nous aident et puis d'autres sur des sujets complexes.

**Mme Agnès BÉRAL :** Au BS. Nous avons mis une enveloppe de 40 000 € sur cette étude et c'est en se renseignant que nous nous sommes rendus compte que cela coûterait plus cher, donc nous n'allons pas remettre 86 000 €, ce sera un complément. Nous avons déjà mis 40 000 € sur cette étude et c'est en cherchant un peu que nous nous sommes rendus compte que c'était plus cher que prévu.

**M. Serge BÉRARD :** Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 6 votes contre et 27 votes favorables.

Je vous remercie. Je pense que nous arrivons au terme des délibérations, et nous allons passer aux décisions qui ont été prises sur la période et à l'état des contentieux ensuite. Nous terminerons par une présentation de la rentrée scolaire par Sébastien FRANÇOIS.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

**M. Philippe BLAIN :** Le 16 juin 2022, une décision du Maire d'ordre technique, un avenant modifiant le montant d'encaisse pour la Régie d'avances municipale pour le « pôle culturel ».

Le 22 juin 2022, c'est assez modeste mais cela fait l'objet d'une décision, la vente d'un bac à livres de la médiathèque pour 50 €.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour une somme supérieure, un marché de fourniture d'un chariot élévateur de marque NISSAN acquis auprès de MANUSTRA pour 37 000 €, en HT cette fois-ci.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 toujours, dans le cadre, nous venons d'en parler, de la démarche de labellisation TENTE et du label Climat Air Energie, un marché de prestation de conseil et d'accompagnement conclu avec SCOP APPUY CREATEURS. Je vous laisse découvrir les montants : 19 650 € de base et puis des montants de tranches optionnelles de 12 600 € et, hors-assiette, de l'ADEME à 7 500 €.

Le 18 juillet 2022, un marché de fourniture et de pose d'une aire de « cross training » au Complexe Pierre-Minssieux. Le co-contractant étant KOMPAN SASU pour 23 695 € HT.

Le 24 août 2022, d'une part avec SECURI-COM et d'autre part avec ALARME OPTIQUE DOMOTIQUE, des marchés de prestations de télésurveillance et maintenance des installations de télésurveillance des bâtiments communaux. Là nous ne sommes pas avec la vidéo-protection des questions de tout à l'heure, mais bien avec la télésurveillance de nos bâtiments ; lot 1 et 2. Le lot 1 concerne les prestations de télésurveillance stricte et le lot 2, maintenance des installations. Donc 2 avenants qui intéressent en fait la substitution de la Ville au CCAS sur les activités de petite enfance. Je vous fais grâce, sauf questions particulières de votre part, des effets induits de ces avenants n°1 qui sont relativement modestes, de l'ordre de 1 500 € et nous glissons simplement d'une entité juridique à l'autre.

Enfin, sur le mois de septembre, le 8 septembre 2022, le remplacement de l'écran sous toiture du bâtiment « Le Forum » pour un petit peu moins de 10 000 € HT avec la SARL ANTONIALI.

Enfin, le 13 septembre 2022, concernant ce que nous appelons classiquement la GTA dans notre jargon, c'est-à-dire la gestion des temps et activités associées, un avenant n°1, et là encore c'est lié à la substitution de la Ville au CCAS en tant qu'acheteur des marchés publics, du fait du rapatriement des structures de petite enfance dans le giron municipal, avec des répartitions modifiées ; je vous laisse découvrir les pourcentages qui évoluent de 4,58% dans un sens et de -4,58% dans l'autre. Nous retrouvons « nos petits ».

**M. Serge BÉRARD** : Merci. Les contentieux.

## 2. Etat des contentieux

**M. Philippe BLAIN** : Sur l'état des contentieux, vous allez constater que cet état s'est amaigri parce qu'un certain nombre de contentieux se sont clos. Ceux qui restent, si je puis dire, c'est d'abord la société BRICE ROBERT. C'est un dossier fort long à solder. Il s'agissait de TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures), ce qui explique que ce soit un dossier porté devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. BRICE ROBERT est un publicitaire.

La partie adverse, vous le notez, la partie adverse est donc BRICE ROBERT et a déposé récemment des conclusions en désistement acceptées par la Ville, ce qui veut dire que sur le prochain tableau de contentieux, il y aura disparition de ce pavé.

Mme X contre Ville de Brignais. C'est un dossier dont nous espérons qu'il va rapidement se solder. Il y avait un problème de forme dans un arrêté de retraite pour invalidité intéressant un agent dont je ne vous donnerais pas le nom (car je n'ai pas le droit de le faire). Nous avons donc retiré l'arrêté mais nous avons réitéré un arrêté conforme ; c'était vraiment comme d'habitude, du formel. Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions à fin d'annulation donc ce qui veut dire que sur le fond, il n'y a pas de problème sur l'arrêté en question. Par contre, cela oblige la Ville à verser à Mme X la somme de 1 400 €. C'est l'application automatique de l'article L.761-1 du Code de justice administrative que nous connaissons tous bien.

Pour Mme et M. X (ce n'est pas de la même famille), nous sommes dans un recours en annulation qui a été déposé le 17 août 2021. Là il y a la domiciliation physique, c'est au 16, chemin du bois (ce qui vous aide certainement à situer le projet). Vous noterez, regardez c'est écrit en rouge, que les requérants, Mme et M. X, étaient 14 en fait (c'est Mesdames et Messieurs) et se sont désistés de l'instance d'un dossier de permis de construire ; le voisinage avait intenté un recours en annulation et le Tribunal, alors là c'est vraiment tout frais, a pris acte du désistement la semaine dernière, par ordonnance du 15 septembre 2022. Nous ne savons pas, à notre stade, ce qu'il en est du désistement ; probablement un accord entre le constructeur et le voisinage.

SCI Auberge du Garon contre Ville de Brignais : nous vous en avons parlé au même titre que M. et Mme X contre Ville de Brignais, c'étaient des contentieux intéressant le PLU et vous voyez que dans les deux cas de figure, le Tribunal administratif de Lyon a rendu décision le 3 février dernier pour des sursis à statuer sur la requête, d'une part de la SCI Auberge du Garon et d'autre part des conjoints X jusqu'à expiration d'un délai de 4 mois à compter de la notification du présent jugement. En fait c'est cette affaire, je crois que Mme GRILLON avait dû l'expliquer, où le juge considérait que le commissaire-enquêteur avait insuffisamment lié ses conclusions, avait insuffisamment motivé plus exactement, articulé ses conclusions avec l'avis favorable donné dans le cadre de l'enquête publique du PLU.

Or, le commissaire-enquêteur, pour ne pas le nommer, M. FRAYSSE, a repris ses écritures et a fait en sorte de créer la motivation qui avait été jugée insuffisante par le Tribunal administratif. Donc là aussi, ce sont des dossiers que vous allez voir disparaître bientôt, donc de moins en moins de dossiers contentieux et ce, d'autant plus qu'en ce qui concerne les requêtes intentées par la Commune, cela me permettra de réitérer mon propos habituel selon lequel nous sommes peu procéduriers car il s'agit, toujours à date (je ne garantis pas que ce soit ad vitam aeternam le cas), un état « néant ».

### 3. Informations

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. BLAIN. M. FRANÇOIS nous fait un point de la rentrée.

**M. Sébastien FRANÇOIS** : Bonsoir à tous. A l'issue de la Commission n°2 de la semaine dernière, il nous est apparu opportun de vous faire une présentation, un rapide balayage de ce qu'il s'est passé à cette nouvelle rentrée 2022 qui s'est globalement bien déroulée.

Dans les nouveautés, nous avons une ouverture de classe à Jean Moulin, donc une huitième classe suite à une hausse des effectifs d'élémentaires. Globalement, sur la Commune comme vous le voyez, nous avons 50 élèves supplémentaires en élémentaire mais 29 en moins en maternelle. Nous avons donc moins de petits qui arrivent à l'école. Nous avons aussi une baisse des effectifs en maternelle à Saint-Clair, donc c'est vraiment quelque chose qui est global.

Nous vous indiquons que cette année nous avons 12 élèves à l'école Saint-Philippe-Néri (c'était 11 l'année dernière) ; collège Jean Zay nous avons 411 élèves (431 l'année passée). Au lycée Eiffel, suite à la question de Mme GUINET d'ailleurs, j'ai eu les précisions, nous avons 214 élèves dont 17 de Brignais et 30 de la CCVG dont les 17 de Brignais.

Nous avons mis la restauration scolaire qui est en hausse de 10% à date. Par exemple, le jeudi 8 septembre, nous avons fait 564 repas. Malgré des effectifs scolaires qui sont globalement stables, nous avons toujours une hausse de nos effectifs en périscolaire.

Je vous ai mis l'effectif global sur la Commune par école (je vous fais grâce de la lecture de tous les chiffres) mais nous avons 1 370 élèves au total en primaire en comptant les écoles privées donc globalement une très légère hausse. Par contre, nous nous rendons bien compte que nous avons une baisse des maternelles au global et forcément une hausse en élémentaire. En fait il y a une classe d'âge en grande section l'année dernière qui était vraiment importante et qui est arrivée en CP cette année, ce qui fait donc gonfler nos effectifs d'élémentaires.

Au niveau du personnel, nous avons un changement de direction à l'école maternelle Jacques Cartier, qui a vu l'arrivée d'un directeur ; nous avons donc un jeune directeur en maternelle. Nous avons aussi un changement de direction à Saint-Clair, qui pour l'instant est temporaire car le directeur est en arrêt.

Au niveau de la municipalité, nous avons une nouvelle responsable de notre service périscolaire à la direction enfance, jeunesse et sport qui est Mme Estelle GRESSE-MINODIER, et deux nouveaux référents adjoints à l'école Jacques Cartier et à Claudius Fournion, M. GAUTHIER et Mme BARBOSA.

Un petit point sur les associations partenaires, donc la MJC qui a ouvert le 7 septembre, ça s'est très bien passé et a vu son troisième mercredi aujourd'hui. Tout se passe très bien. Pour rappel, nous pouvons s'inscrire la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans repas. C'est une souplesse qui est appréciée des parents. Nous avons 21 présents le matin et 20 l'après-midi par exemple pour le 7 septembre, le jour de la rentrée.

A date, nous sommes complets à 3 places près, que nous gardons pour des accueils d' « urgence » s'il faut dépanner.

La convention a bien été signée entre la Ville, l'école et la MJC la semaine de la rentrée.

Au Centre social nous avons une nouvelle direction, Mme Fabienne PONT (je vous ferais grâce de son nom complet ; qui est d'origine malgache au passage). Elle était en poste à Pierre-Bénite donc elle nous a rejoint et tout se passe très bien. Nous avons aussi un nouveau président, M. Christian VIVENS qui a pris la relève de M. TRACLET.

La MJC et le Centre social travaillent bien ensemble, comme nous vous l'avions présenté, donc le Centre social fait bien partie du Conseil d'administration de la MJC et le Centre social a pu délester en fait ses listes d'attente sur la MJC. Il y a donc vraiment eu un travail collaboratif. Nous vous avons noté les effectifs pour le premier mercredi comme je l'avais mis pour la MJC, donc 34 présents en maternelle sur 40 inscrits et 67 présents en élémentaire pour 80.

Je vais donner la parole, pour la dernière « slide », à notre déléguée à la petite enfance, Mme RICHARD.

**Mme Florence RICHARD** : Bonsoir à tous. Concernant la rentrée de la « petite enfance » au mois de septembre, la crèche familiale Arc-en-Ciel accueille 24 nouveaux enfants contre 26 l'année passée. Nous avons eu un recrutement d'une seizième assistante maternelle qui va démarrer au 1<sup>er</sup> octobre.



Ces seize assistantes maternelles permettent d'avoir 61 places agréées pour les enfants. Au 3 octobre, il y aura 66 enfants différents accueillis dans cette structure.

Sur la crèche Abri 'Co, il y a eu 12 nouveaux enfants cette année sur 25 différents accueillis, avec des adaptations bien passées, début septembre après les vacances.

Le Relais petite enfance, qui était anciennement le relais d'assistantes maternelles et est devenu le Relais Petite Enfance et le PAPE (Point Accueil Petite Enfance) sous le relais petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre. En septembre 2022 il y a 60 assistantes maternelles contre 71 en 2021 mais il y aura visiblement 4 nouvelles assistantes maternelles en demande d'agrément actuellement.

La reprise des temps collectifs s'est effectuée lundi avec des enfants qui découvraient pour la première fois, pour certains, le relais et tout s'est très bien passé.

**M. Serge BÉRARD** : Merci beaucoup pour cette introduction. IL y a un sujet qui nous a préoccupé depuis la rentrée, depuis le mois de septembre, qui est lié au transport pour les adolescents en particulier, sur les lycées. Nous étions avec une organisation nouvelle, mise en place par le SYTRAL et les CARS DU RHONE, supervisée aussi par la CCVG mais avec la présence de Jean-Philippe GILLET tous les lundis matin, qui compte les bus et a pu montrer que ça a augmenté un peu mais c'est un vrai sujet.

Nous avons mis la pression maximale depuis le début et je pense que TRANSDEV, le prestataire, ne trouve pas de chauffeurs. Je ne sais pas comment ils se sont débrouillés mais ils sont allés pêcher ailleurs dans d'autres lignes. Je vais laisser la parole à Jean-Philippe qui connaît mieux le dossier.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Effectivement, sur la rentrée la prestation nominale n'était pas atteinte puisqu'il y avait quand même peu de bus. Sur les premiers jours, sur la période 7h00 – 8h00, il n'est passé que 8 bus et en plus souvent entachés par des retards, consécutifs aux travaux des 7 chemins. Très vite nous avons pris contact avec la CCVG et avec TRANSDEV. Ils nous avaient promis une amélioration de l'offre pour revenir au nominal ce lundi.

Effectivement, nous pouvions constater 12 passages de bus sur la même période, ce qui était quand même mieux, et ils doivent poursuivre leurs efforts par une amélioration, donc faire partir un 120 qui part habituellement de Givors à 7h00, le faire partir à 6h50 pour neutraliser la perte de temps aux 7 chemins et qu'il arrive sur Brignais à des horaires normaux.

Pour le 780, il y avait aussi une autre option, c'était de le faire passer par Montibert pour compléter le ramassage des élèves parce qu'au départ, compte tenu de l'offre dégradée, les bus arrivaient souvent pleins et les élèves ne pouvaient pas monter. Là, TRANSDEV attendait, pour la mise en place, d'avoir le feu vert de SYTRAL Mobilités. Normalement, c'est quelque chose qui doit se mettre en complément sur la fin de la semaine et à venir.

Je pense qu'il y a quand même un mieux parce que je n'ai pas eu de mail depuis le début de la semaine alors que sur la « boîte contact » mairie et ma boîte mail, sur les 15 derniers jours nous avons eu beaucoup de sollicitations sur lesquelles nous avons répondu au mieux.

**M. Serge BÉRARD** : C'est sûr que ce n'est pas satisfaisant et que nous devons continuer à mettre la pression via aussi la CCVG. Nous attendons le « choc de l'offre » qui nous est promis par le SYTRAL en septembre 2023. D'ici là il va falloir continuer à être très présent sur le terrain et suivre le prestataire. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : En complément, je remercie Jean-Philippe GILLET parce que c'est vrai que j'ai pas mal échangé avec lui sur ce sujet vu la tension qu'il y avait la première semaine. Je pense qu'il faut rester très attentif parce que nous nous apercevons que nous sommes loin maintenant des décideurs, me semble-t-il, avec des compétences qui ont été déléguées finalement assez loin. J'en veux pour preuve des augmentations d'effectifs d'élèves qui vont dans certains établissements avec une offre de bus qui ne suit pas.

J'ai aussi un souci, c'est qu'aujourd'hui, remonté par les jeunes, je ne vais pas dire qu'ils en viennent aux mains parfois mais quand il n'y a pas de place dans un car et qu'ils doivent être à l'heure dans leurs établissements, cela finit par poser des vraies difficultés et le ton monte parfois. Je pense qu'il y a une vraie attention à avoir et que nous maintiendrons fortement la pression sachant, qu'aujourd'hui, les chefs d'établissements maintiennent aussi la pression sur les élus puisqu'ils voient beaucoup de leurs élèves arriver en retard. Il y a donc un vrai souci et merci Jean-Philippe pour ce qui a été fait mais je trouve quand même que le fait de remonter tout cela très loin, je comprends que pour le SYTRAL, le fait qu'il n'y ait pas de bus scolaire le matin à Brignais ne soit pas forcément leur 1ère préoccupation.

**M. Serge BÉRARD** : A nuancer quand même parce que nous discutons directement avec TRANSDEV qui est le prestataire.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Nous avons le contact avec TRANSDEV qui est l'opérateur délégué par le SYTRAL pour notre secteur sur les Cars du Rhône.

Aussi, il y a un autre phénomène, c'est que les deux premières semaines, lorsque je faisais les permanences, il y avait quelqu'un de TRANSDEV qui surveillait tous les cars. C'était aussi pour mieux faire respecter les règles de sécurité parce qu'avant il y avait une certaine tolérance où ils acceptaient des élèves debout, alors que c'est la grosse différence des cars et des bus de ville. Dans un bus de ville, tout le monde n'est pas obligé d'être attaché et, dans un car, il doit y avoir autant de places que de personnes attachées et de personnes debout et ça, je pense que sur les années précédentes, il y avait une certaine tolérance là-dessus et là, pour des raisons de sécurité et de responsabilité j'ai vu qu'ils faisaient respecter vraiment strictement cette règle.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Pour aller là-dessus aussi, la tolérance permettait peut-être que les jeunes arrivent dans leurs établissements. Nous avons évoqué quand même une information en temps réel sur les bus parce que nous avons aussi des bus qui arrivent en retard, pas forcément de leur fait mais avec les différents travaux qu'il y a. Du coup, c'est vrai que personne ne sait quel bus va arriver et comme certains fois le bus finit par ne pas arriver, je pense qu'il y a des vrais aménagements à faire en matière de suivi en temps réel que nous voyons dans les villes et que nous ne voyons pas chez nous et qui permettraient quand même de faciliter grandement la vie des personnes qui prennent ces bus.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Sur ce point, vous m'aviez déjà posé la question et je vous avais dit que ça devait être installé et j'ai réédité ma demande pour avoir un délai. On m'avait dit que ce serait installé et j'ai réédité la demande pour savoir à partir de quelle échéance ce serait fait.

**M. Serge BÉRARD** : J'ajoute que bien entendu Damien COMBET qui est en charge de la mobilité à la CCVG et qui est en lien direct avec le SYTRAL agit aussi de ce côté-là. Même si nous sommes en direct quand l'entreprise, pour regarder les choses aussi concrètement, n'a plus de chauffeurs, mais nous voyons qu'ils essaient quand même de trouver des solutions. D'après ce que j'ai compris, ils ont déplacé des lignes, repris des bus sur des lignes ; donc il y a peut-être aussi des marges de manœuvre que nous pouvons mobiliser en s'investissant au quotidien.

**M. Lionel CATRAIN** : Juste aussi pour remercier Jean-Philippe GILLET que j'ai pas mal harcelé sur ces questions-là aussi, pour indiquer que notamment sur le lycée Descartes, la fédération de parents d'élèves va informer la direction du lycée Descartes qui a pris en compte cette information et qui, du coup, a fait preuve d'une certaine tolérance sur les retards des enfants. S'il y a d'autres établissements, j'invite les fédérations de parents d'élèves ou les parents d'élèves de ces établissements à informer la direction car généralement ils sont un peu plus compréhensifs quand ils sentent que les élus et les parents sont mobilisés et que ce n'est pas une volonté des enfants d'arriver en retard.

Par contre, j'appuie ce que dit Isabelle WEULERSSE sur le fait qu'il faut être très vigilant par ce que réflexe de beaucoup de chauffeurs de cars c'est d'accélérer et de se dire « si je passe un arrêt un peu vite, ils croiront que mon car est plein, donc du coup je rattraperais le retard que j'ai pris », donc il accélère et avance.

Par contre, là où je ne rejoins pas tout à fait Isabelle WEULERSSE, c'est le fait que la décision soit plus loin. Je ne suis pas sûr que nous soyons beaucoup plus près du Département du Rhône et l'histoire a montré qu'il n'était pas forcément très près de nous. Je pense que nous sommes présents au moins au SYTRAL, à SYTRAL Mobilités par Damien COMBET ; je pense que la CCVG fait à peu près le boulot sur ces questions-là en termes de suivi.

Au contraire, je pense que nous sommes plus impliqués dans les décisions que nous ne l'étions lorsque c'était le Département du Rhône qui s'en occupait. Je suis moins pessimiste là-dessus.

**M. Serge BÉRARD** : Et effectivement, Jean-Philippe a pu avoir régulièrement les responsables de TRANSDEV en direct. Ce n'est pas court-circuiter le processus mais ils ont un effort d'écoute clients. Après ils ne savent peut-être pas répondre tout le temps mais...

Je constate en tout cas, qu'avoir des élus qui sont parents de jeunes qui vont au lycée est aussi un élément de motivation pour tout le monde et, effectivement, remonter ces informations ne peut que nous être utile.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Sinon sur la ligne 12, il y a 8 passages supplémentaires dont 4 dans chaque sens aux heures de pointe, ce qui réduit le temps. Au lieu de 30 minutes, ce sont des passages à 20 minutes sur la période vraiment de pointe. C'est sur la partie TCL qui se mettait en place à la rentrée.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien. Vous aviez d'autres questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'ai deux autres questions qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. La première concerne l'avis de taxe foncière qu'ont dû recevoir un grand nombre d'habitants de Brignais. J'aurais aimé avoir une explication de texte sur les taux concernant les syndicats de communes. Nous avons bien un taux communal, nous avons un taux d'intercommunalité, un taux de GEMAPI que nous pouvons comprendre si nous sommes un peu avertis.

Par contre, le taux qui concerne le syndicat de communes qui a été multiplié par 2 ou 3 sur deux ans, j'avoue qu'on me pose la question et je suis absolument incapable de répondre. J'aurais aimé des précisions sur ce que représente ce taux.

**M. Serge BÉRARD** : C'est la taxe foncière qui a été votée l'année dernière à la CCVG aussi ?

**Mme Agnès BÉRAL** : La CCVG a augmenté l'année dernière d'1 point mais pas cette année.

**M. Serge BÉRARD** : Reprécisez. Parlez-vous de la taxe de la CCVG ou des autres taxes ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : En fait nous avons le taux communal que nous connaissons, le taux d'intercommunalité (la CCVG), nous avons d'autres taux et nous avons un taux qui s'appelle « syndicat de communes ». J'avoue que lorsqu'on me demande qu'est-ce que c'est que ce taux de « syndicat de communes » ?

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est le SIGERLy, tout simplement. Typiquement nous avons le SITOM qui est séparé, ce sont les ordures ménagères qui ont augmenté aussi, et les syndicats intercommunaux sont pour nous le SIGERLy.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ce qui veut dire que pour le SIGERLy il y a une fiscalisation du montant payé au SIGERLy ?

**M. Serge BÉRARD** : Bien sûr. Nous y reviendrons d'ailleurs car nous aurons un levier pour financer avec ce mécanisme-là, les 2 millions d'euros que nous voulons mettre sur l'investissement.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Un levier qui pèsera sur les propriétaires quand même ? Un levier certes mais qui entraînera une hausse.

**M. Serge BÉRARD** : Bien sûr.

**M. Guy BOISSERIN** : Pour être complet, Mme WEULERSSE, vous voulez peut-être dire quel est ce taux ? Et à combien est-il passé ? Nous avons l'impression que multiplier par 2 ou par 3 nous allons avoir du mal à ouvrir l'enveloppe mais nous devons parler de 2 ou 3 € par taxe d'habitation.

**M. Serge BÉRARD** : Vous faites bien d'en parler, nous allons donner des éléments précis pour bien expliquer les impacts que nous allons avoir cette année.

**M. Guy BOISSERIN** : Après lorsqu'on dit qu'un taux a été multiplié par 2 ou par 3, cela fait peur. Par contre, lorsqu'on le ramène à sa juste valeur, c'est quand même une augmentation que je ne conteste pas mais qui est quand même relative. C'est ce que je voulais vous entendre dire, pour au moins que ce soit relaté correctement.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ma question ne portait pas forcément sur l'augmentation du taux, ma question portait surtout sur la compréhension puisqu'effectivement lorsque nous voyons des taux qui s'ajoutent aux autres, à un moment on se pose cette question-là.

**M. Guy BOISSERIN** : Ces taux qui ont toujours existé bien qu'ils soient variables d'une année sur l'autre mais ils ont toujours existé.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ils ont peut-être toujours existé mais quand nous n'avons pas l'explication, soi-même c'est difficile de la donner à d'autres.

**M. Serge BÉRARD** : M. BLAIN donnera tous les éléments explicatifs.

**M. Philippe BLAIN** : *Nous vous fournirons une analyse plus pointue que celle que je vais faire mais, dans l'esprit, deux choses. Vous avez bien résumé, donc le taux communal, il y eut autrefois des taux départementaux et régionaux avant les systèmes de spécialisation des impôts par strate de collectivité territoriale.*

*Le taux de l'intercommunalité est bien identifié, le taux du SITOM, comme l'a dit Agnès BÉRAL, est le traitement de la collecte des ordures ménagères (déchets en vrac, déchets recyclés) et c'est un taux qui est spécifique, qui est à part et quant au taux des syndicats intercommunaux, à la date, le seul qui pratique la fiscalisation c'est le SIGERLY donc c'est une première entrée. Mais, et ce n'est pas extraordinairement lisible, si vous allez dans une autre commune où il y a d'autres syndicats qui pratiquent la fiscalisation, c'est l'agrégat de ces différents taux syndicaux qui donne le taux global. C'est la base.*

*Après peut-être une remarque plus générale sur le financement de l'action publique aujourd'hui, il porte quasi-exclusivement sur les propriétaires, puisque cela est une mesure nationale, la taxe d'habitation a disparu (je vous fais grâce de la redevance audiovisuelle) et donc, le locataire ou l'occupant à titre gracieux qui n'acquittait que la taxe d'habitation ne l'acquitte plus ou, pour certains d'entre eux, c'est le propriétaire et il ne l'acquitte plus non plus. Tout repose sur la taxe foncière. Il y a donc un vrai changement de paradigme dans le financement de l'action publique parce que ce n'est pas le financement, les tarifs des services publics qui, eux, sont ouverts à tous, qui vont contrebalancer ce poids de la taxe foncière. C'est incontestable.*

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, pour beaucoup, de regretter cette situation et ce choix qui a été fait par notre législateur qui finalement, détourne le citoyen de l'action communale au fond, tous ceux en tous cas qui ne sont pas propriétaires et nous devons agir pour faire face. Si, par exemple, l'Etat continue à augmenter le fonds de péréquation intercommunal en continuant à nous prélever toujours plus, à un moment donné nous allons trouver nos limites et si nous devons agir sur les taxes nous allons nous retrouver à n'agir que sur les propriétaires, ce qui est tout à fait détestable. Nous en sommes là aujourd'hui et nous le subissons.

Une autre question, Mme WEULERSSE ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, une autre question qui concerne la fermeture du bureau de Poste.

Je sais bien que la Poste n'est pas gérée directement par la Commune, mais je suis juste un petit peu surprise parce qu'en regardant sur les communications qui ont été faites, il est conseillé aux habitants d'aller à Chaponost, ce qui n'est pas forcément juste à côté, pas forcément très simple de se déplacer vers Chaponost, et je suis surprise qu'il n'y ait pas eu un point Poste ou quelque chose, l'équivalent de ce que nous pouvons voir dans certaines petites communes qui n'ont pas de bureau de Poste mais qui ont des points Poste et que nous n'ayons pas pu avoir sur la Commune un point Poste en centre-ville qui aurait pu rendre service à une bonne partie de la population.

**M. Serge BÉRARD** : C'est effectivement le choix de la Poste d'organiser, au regard de leurs outils qui sont disponibles. Nous avons eu l'information plutôt tardivement, nous également, donc nous l'avons relayée dès que nous avons pu. Ce n'est pas leur choix en tous cas d'ouvrir ; j'imagine que ce n'est pas aussi simple que ça, du jour au lendemain d'ouvrir pour 4 mois un partenariat avec des points de vente mais je ne connais pas ce métier-là. En tout cas ce n'est pas leur choix, ils ont peut-être des bonnes raisons ; nous pouvons peut-être revenir vers eux pour leur demander, mais visiblement ils ne procèdent pas comme ça.

**M. Lionel BRUNEL** : Quand vous dites que ce n'est pas leur choix, cela veut dire que vous leur avez proposé et ils ont refusé ?

**M. Serge BÉRARD** : Non, nous ne leur avons pas proposé. Ce sont des gens qui ont l'habitude de faire des travaux dans beaucoup de communes et qui sont confrontés à cela. Ce que j'ai compris en tout cas c'est que leur analyse était de dire que compte tenu de la proximité d'un certain nombre de bureaux de Poste, on pense que ce sera plus efficace en demandant aux gens d'aller, voilà...c'est une interprétation.

**M. Lionel BRUNEL** : Oui, c'est plus la simplicité que l'efficacité.

**M. Serge BÉRARD** : Peut-être, oui.

**M. Lionel BRUNEL** : Ce n'est pas une raison pour reproduire non plus.

**M. Serge BÉRARD** : Il reste quand même le point rue du Général de Gaulle qui est utilisable pour récupérer des colis et peut-être en apporter. En tous cas, vous avez tous l'information sur la période de fermeture, sur les informations par rapport à Chaponost et ils réouvriront le 17 décembre.

**M. Guy BOISSERIN** : Si je peux me permettre, la fermeture est toujours trop longue puisqu'elle est à peu près de 3 mois. Pour information, pour former un point de vente Poste, c'est très règlementé. Il faudrait passer 1,5 mois pour ouvrir un truc provisoire qui refermerait 15 jours après. Je crois qu'il faut quand même raison gardé. Je comprends très bien que ce soit une gêne, ce n'est pas la première fois et même maintenant les agences bancaires ne se cassent pas la tête et envoient un courrier, 15 jours après avoir fermé, pour 6 mois, ce qui est arrivé avec le Crédit Agricole et je n'ai vraiment pas apprécié non plus.



Après il faut quand même se rappeler que, même si cela ne concerne pas tout le monde, il doit y avoir 90% des opérations qui peuvent se faire par d'autres moyens que d'aller à la Poste et que nous avons un bus qui nous amène à la Poste de Chaponost. Il faut aussi relativiser.

Je comprends bien, celui qui est habitué à la Poste à aller chercher 20 €, c'est peut-être compliqué mais il y a d'autres moyens aujourd'hui de retirer de l'argent et il y a de moins en moins d'argent liquide en circulation. La Poste d'ailleurs, est en train de prendre des mesures (je pense votre voisine doit pouvoir en parler), avec la baisse du courrier qui est quand même importante, il n'y a plus de timbres express, à tarifs rapides ; tout est électronique. Je ne sais pas comment ils vont rouvrir le bureau de Poste mais je ne suis pas sûr qu'il le soit de la même façon que l'ancien.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je comprends très bien, c'était juste une alerte. Je pense que nous avons aussi à être à l'écoute de la population et de ses besoins et que fermer effectivement ce bureau de Poste pendant 3 mois et dire simplement aux gens d'aller à Chaponost, je voulais quand même relever ce point.

**M. Serge BÉRARD** : Nous vous avons entendus et nous relèverons auprès de la Poste. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce Conseil municipal ? Nous en avons terminé. Je vous remercie tous et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 04

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2022	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 19 octobre 2022 
Éric JACQUET (1 <sup>er</sup> secrétaire du Conseil municipal du 21 septembre 2022)	Le 24 octobre 2022 
Erwan LE SAUX (2 <sup>ème</sup> secrétaire du Conseil municipal du 21 septembre 2022)	Le 19 octobre 2022 